

document de travail

Juillet 2006

| 21

La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain au SENEGAL

Version provisoire

Richard Walther, Consultant ITG (walther.richard@wanadoo.fr)

avec le concours de :

Ewa Filipiak (filipiake@afd.fr)

Christine Uhder (stagiaire auprès de l'AFD)

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité des ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'AFD ou des institutions partenaires.

Département de la Recherche



Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

Sommaire

1. Introduction	4
2. Les enjeux économiques et sociaux	5
2.1 Une économie aux performances mitigées	5
2.1.1. Une économie en sortie de crise	5
2.1.2. Une économie en recherche de secteurs porteurs	5
2.1.3. Une économie entre croissance accélérée et croissance instable	6
2.1.4. Une économie en sortie lente de la pauvreté	7
2.2. Un système éducatif en progression fragile	8
2.2.1. Un taux d'alphabétisation moyen	8
2.2.2. Une progression scolaire à confirmer	9
2.3. Un marché du travail essentiellement informel	10
2.3.1 La situation globale de l'emploi, formel et informel	10
2.3.2. Les caractéristiques de l'emploi informel à Dakar	12
3. Les orientations stratégiques et opérationnelles de la réforme	13
3.1. Une politique nationale en prise avec les besoins de formation du secteur informel	13
3.2. Un système de formation appelé à se réformer en profondeur	14
3.2.1. Un dispositif de formation complexe et dispersé	14
3.2.2. Un dispositif confronté aux défis de la demande économique et sociale	15
3.2.3. Un dispositif en attente d'une véritable maîtrise d'ouvrage	16
3.3. Les projets et actions pilotes de la réforme	17
3.3.1. Le partenariat pour l'apprentissage et l'ouverture du système de formation professionnelle	17
3.3.2. Les actions pilotes d'éducation qualifiantes des jeunes et des adultes	18
3.3.3. Des actions et projets entre foisonnement et dispersion	20
4. Les dynamiques d'organisation et de transformation à l'œuvre	21
4.1. Les restructurations en cours de l'apprentissage	21
4.1.1. La formation des apprentis selon le système dual	21
4.1.2. Le projet PAFPNA	22
4.1.3. Le projet PROMECABILE	24
4.1.4. Quelques autres projets en cours	26
4.2. Un potentiel de formation continue en attente de moyens	27
4.2.1. Des formations en soutien à la création et au développement des AGR	27

4.2.2. Des formations au service de la professionnalisation du secteur informel	29
4.3. Les contours et limites des appuis organisationnels et financiers	31
4.3.1. Le rôle réel mais limité des chambres des métiers	31
4.3.2. L'absence d'une dynamique concertée des organisations professionnelles existantes	32
4.3.3. Les appuis plus stratégiques qu'opérationnels des ministères publics	33
4.3.4. Les possibilités et limites des appuis financiers disponibles	34
5. Les exigences d'évolution et d'action	37
<hr/>	
5.1. Former et professionnaliser dans les secteurs porteurs	37
5.2. Renforcer les structures de coordination et de concertation	38
5.2.1. Susciter une vision commune de la réforme entre tous les acteurs	38
5.2.2. Harmoniser l'action des différents bailleurs	38
5.3. Mieux maîtriser la structuration de l'apprentissage traditionnel	39
5.3.1. Désigner une maîtrise d'ouvrage effective	39
5.3.2. Lier pilotage et structuration méthodologique du futur dispositif	39
5.3.3. Tout à la fois former et insérer	39
5.3.4. Organiser la pré-professionnalisation des jeunes en attente d'apprentissage	40
5.4. Valoriser tout autant les artisans que les apprentis	40
5.4.1. Le lien indissociable entre formation des apprentis et des maîtres artisans	40
5.4.2. L'exigence de validation des compétences acquises en secteur informel	41
5.5. Créer un environnement favorable à la dynamisation du secteur informel	41
5.5.1. Mieux coordonner la stratégie et les moyens financiers	41
5.5.2. Faciliter l'insertion du secteur dans la réalité économique et sociale du pays	42
6. Quelques remarques conclusives	43
<hr/>	
Liste des sigles et abréviations	44
<hr/>	
Bibliographie	45
<hr/>	
Notes	46
<hr/>	

1. Introduction

Le Sénégal partage avec le Bénin et le Cameroun le fait d'avoir une des économies les plus informelles de l'Afrique sub-saharienne. Il réalise également, à l'image des deux autres pays, une réforme de la formation professionnelle qui a pour but de reconnaître l'apprentissage traditionnel comme un lieu de formation effectif pour la très grande majorité des jeunes et adultes qui y travaillent et de le faire évoluer progressivement vers la production d'un premier niveau de qualification et de certification de l'ensemble du système de formation.

Il n'existe pas au Sénégal, contrairement au Cameroun et au Maroc, une information statistique sur les unités de production informelle (UPI) qui œuvrent tant dans le secteur primaire que dans les autres secteurs de l'économie. Seule la ville de Dakar a été analysée dans le cadre d'une analyse globale qui a porté sur les sept capitales des pays de l'Afrique de l'Ouest¹. L'appréhension de la réalité sociale et économique n'en a pas été facilitée et les chiffres globaux sur l'économie informelle repris dans l'étude proviennent d'estimations publiées dans des documents officiels. L'enquête terrain a cependant permis d'appréhender la dimension qualitative et quantitative de la réalité et de mesurer à la fois la lucidité des interlocuteurs rencontrés

quant à la situation effective du secteur et leur parti-pris de participer activement à la transformation de cette situation.

Le présent rapport essaie de déceler au maximum les dynamiques de formation et de qualification à l'œuvre dans l'économie informelle. Il tente, en fonction de l'information disponible, d'en rendre compte de manière explicite afin d'en faire comprendre les tenants et les aboutissants. Il porte également une attention soutenue sur le rôle des organisations professionnelles et des acteurs nationaux et internationaux et sur leur capacité à travailler de manière coordonnée et interactive. Il analyse enfin les outils et moyens mis en œuvre pour enclencher les mécanismes de la réforme entreprise et en évalue les forces et faiblesses par rapport aux finalités visées et aux résultats attendus.

Le but de l'étude n'est pas de porter un jugement de valeur sur les orientations stratégiques et les actions opérationnelles entreprises pour mettre le secteur informel au service d'une économie en recherche de croissance et de secteurs porteurs. Il est de faire un état de la situation à un moment donné qui suscite réaction et débat et de faciliter, en fin de compte, la réussite et l'efficacité des réformes en cours.

2. Les enjeux économiques et sociaux

La situation du Sénégal se caractérise par une volonté forte du pays d'entrer dans la dynamique des pays émergents, sans que pour autant les indices du développement

humains qui caractérisent sa situation sociale soient à la hauteur de son ambition économique.

2.1 Une économie aux performances mitigées

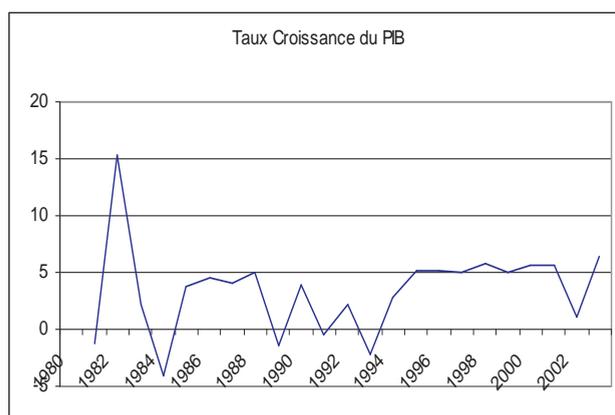
Longtemps considéré, au même titre que la Côte d'Ivoire, comme la vitrine du développement capitaliste en Afrique, le Sénégal a connu diverses phases d'expansion et de récession au cours des dernières décennies avant d'afficher une volonté forte de croissance accélérée pour les années à venir.

2.1.1. Une économie en sortie de crise

Héritière d'un passé colonial, l'économie sénégalaise a longtemps connu des déséquilibres résultant de l'économie de traite (essentiellement fondée sur la culture d'arachide) mise en place sous la colonisation française, la rendant vulnérable à l'instabilité des cours mondiaux et aux aléas climatiques.

Le Sénégal est ainsi entré dès les années 1980 dans une phase d'ajustement structurel (quatre PAS ont ainsi été mis en place entre 1986 et 1991), qui s'est traduite par une politique d'austérité visant notamment à l'assainissement des finances publiques et l'atténuation des contraintes structurelles en redéfinissant la place du secteur public et du secteur privé. La profonde libéralisation de l'économie qui en a résulté a certes permis de réduire les vulnérabilités de l'économie sénégalaise, mais a eu des répercussions négatives très importantes sur la pauvreté et l'emploi, les privatisations et les coupes dans les dépenses publiques ayant eu pour effet de réduire les budgets sociaux et de mettre au chômage un grand nombre de sénégalais.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB
(à prix constant 2000) depuis 1980



Source : Banque mondiale, (2005), World development indicators.

La dévaluation du FCFA en 1994, en permettant d'améliorer la compétitivité des produits sénégalais sur le marché international, a permis à l'économie sénégalaise de repartir. Le taux de croissance, négatif en 1993 (-2,2 %), s'est progressivement relevé pour se stabiliser à un taux de croissance moyen de 5,3 % entre 1995 et 2001.

2.1.2. Une économie en recherche de secteurs porteurs

L'économie sénégalaise est largement tirée par le secteur tertiaire, et plus généralement par les secteurs d'activité

que sont le BTP, le commerce, les transports et les télécommunications. En 2004, le secteur tertiaire contribuait ainsi à hauteur de 63,3 % de la création de richesse nationale, contre 19,7 % pour l'industrie et 17 % pour l'agriculture. Le PIB s'élevait alors à 7,2 milliards de dollars.

Bien que contribuant relativement moins à la création de richesse que les autres secteurs, l'agriculture emploie près de 54 % de la population. Le secteur est dominé par les principales cultures d'exportation, à savoir l'arachide et le coton, tandis que les cultures vivrières sont essentiellement céréalières et vouées à l'auto-consommation. Des politiques volontaristes de diversification des cultures ont notamment permis le développement des productions de maïs, de manioc et de sésame. La pêche constitue un autre secteur moteur de croissance et la principale source de devises après le tourisme. L'épuisement des ressources halieutiques entraîne néanmoins la réduction progressive des acteurs industriels du secteur, tandis que la pêche artisanale continue à attirer une main d'œuvre importante. Quant au secteur industriel, il est dominé par l'agro-alimentaire, ainsi que les secteurs miniers, textile et chimique.

En décidant de mettre en œuvre une stratégie de croissance accélérée (SCA), le Sénégal a choisi d'appuyer

son développement sur cinq grappes sectorielles de compétitivité, c'est-à-dire sur des ensembles d'entreprises ou d'activités interconnectées et sélectionnées parce que intensives en emploi et exportatrices. Les cinq secteurs à haut potentiel ainsi identifiés sont l'agriculture et l'agro-industrie, les produits de la mer, le tourisme et les industries culturelles, l'artisanat d'art, le textile-confection et, enfin, les TIC-télé-services. Dans l'esprit de la SCA, chacun des cinq secteurs est sensé être un moteur pour la réorganisation de la filière, en amont et en aval.

2.1.3. Une économie entre croissance accélérée et croissance instable

Le Sénégal fait incontestablement partie des pays moteurs de l'UEMOA (à côté du Mali et du Burkina Faso), avec un taux de croissance largement supérieur à la moyenne de l'Union. Après un ralentissement de la croissance en 2002 (passant de 5,6 % à 1,1 %) majoritairement imputable à un déficit pluviométrique ayant affecté les récoltes, la croissance du pays se stabilise autour d'une moyenne de 5,9 % de 2003 à 2005. L'année 2005, bien que caractérisée par le dynamisme des secteurs tertiaire et secondaire, connaît un certain ralentissement de sa croissance, notamment imputable à la mauvaise campagne agricole de 2004/2005 due à des conditions climatiques défavorables et aux attaques acridiennes.

Tableau 1. Taux de croissance du PIB aux prix du marché, croissance en volume en moyenne annuelle

Taux de croissance (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Sénégal	5,6	1,1	6,5	6,2	5	4,7	5,8
Bénin		4	3,3	2,8	3,4	4,1	4,9
Burkina Faso		2,5	5,6	8,7	5,6	7,4	5,3
Côte d'Ivoire		-0,8	-4,6	1,8	-0,7	2,2	3,6
Mali		4,4	6,5	1,6	4,7	6,3	4,4
Niger		3	5,2	-0,1	4,3	3,6	4,4
Togo		4,6	3,5	3,7	0,5	3	5,3
Moyenne UEMOA		1,5	1,7	3,4	2,6	4,1	4,6
Moyenne Zone Franc		2,6	3,2	5,5	3,3	3,9	4

Source : AFD, (2006), *Rapport de conjoncture et prévisions des pays de la zone Franc*.²

Selon le rapport Jumbo³, les perspectives pour 2006 et 2007 seraient globalement mitigées. Alors que l'on continuerait à observer un ralentissement de la croissance en 2006, imputable, au moins en partie, à l'augmentation du prix du pétrole via sa répercussion sur les coûts de production, l'année

2007 connaîtrait une croissance plus dynamique (5,8 %).

Le taux de croissance sénégalais est majoritairement tiré par la consommation ainsi que par l'investissement public, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous.

Tableau 2. Taux de croissance des principaux postes

(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PIB	5,6	1,1	6,5	6,2	5	4,7	5,8
Importations	8,9	7,5	7,2	4,5	3,7	5,5	4,1
Consommation	5,5	3	9,5	5	3,7	5,5	4,1
Ménages	5,2	1,5	9,4	4,9	3,5	5,7	4,1
Administration	8,1	13,1	9,7	5,6	5,1	4,4	4,1
Investissement	3,2	8,4	7,9	15,3	0,6	10,6	9,9
Public	8,6	25,7	13,3	33,1	-6,8	14,6	12,6
Privé	1	1	5	5	6	8	8
Exportations	7,9	2	-3,6	-2,6	9,8	-0,4	3,1
Primaires	14,2	-1,1	-14	-13,8	18,8	-3,5	3,7
Autres	4	4,2	3,2	3,4	5,7	1,1	2,8
Prix à la consommation	2,8	2,3	-0,2	0,5	1,7	2,5	2

Source : AFD, (2006), Rapport de conjoncture et prévisions des pays de la zone Franc.

La stratégie de croissance accélérée vise un taux de croissance de 8 % d'ici à 2015, pour faire du Sénégal un pays émergent. Bien que relativement élevé, le taux de croissance sénégalais actuel n'est pas suffisant, en effet, pour faire face au taux démographique élevé (de l'ordre de 2,4 % de la population selon la Banque mondiale) que connaît le pays. Maintenu à ce rythme, ce taux ne permettrait le doublement du PIB par tête que dans un espace de trente ans, ce qui risquerait de menacer la stabilité du pays.

Les facteurs à l'origine de ces performances mitigées sont d'ordre multiple. En fait partie la détérioration des termes de l'échange, à laquelle l'économie sénégalaise est particulièrement vulnérable puisque ses exportations représentaient en 2004, selon la Banque mondiale, 27,8 % de son PIB et ses importations 40,5 % de son PIB. On peut également souligner une instabilité des revenus de l'exportation ainsi que des conditions climatiques parfois défavorables. Sur le plan interne, on remarque un niveau d'épargne relativement faible, une corruption forte et une

politique fiscale contraignante. Par ailleurs, un taux de change surévalué avant la dévaluation du FCFA de 1994, a durant longtemps grevé la compétitivité des produits sénégalais sur le plan international.

2.1.4. Une économie en sortie lente de la pauvreté

Le PIB/habitant en parité pouvoir d'achat du Sénégal est de 1 557 \$ en 2003. Cette valeur est parmi les plus élevées des pays de l'UEMOA, puisque seul le Togo enregistre un PIB/hab supérieur, atteignant 1 603 \$. Cette valeur est néanmoins inférieure à la moyenne observable en Afrique subsaharienne, équivalant à 1 613 \$ à la même date.

Le Sénégal est devenu éligible à l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) en juin 2000 et a atteint le point d'achèvement en avril 2004. Selon les données du PNUD, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1\$/jour au Sénégal touche environ 26,3 % de la population⁴ (contre 28,5% au Bénin). Ce taux s'élèverait

à 33,4 % si l'on considérait le seuil national de pauvreté monétaire, et à 67,8 % si l'on considérait le seuil de 2 \$/jour/personne. Les progrès du Sénégal en termes de développement ont cependant été constants depuis 1975. La valeur de l'IDH⁵ est passée de 0,311 en 1975 à 0,458 en

2003, plaçant ainsi le Sénégal à la 157^{ème} position au classement mondial sur 177 pays. Relativement aux autres pays enquêtés de l'Afrique subsaharienne, le Sénégal est ainsi situé entre le Cameroun (148^{ème} position) et le Bénin (162^{ème} position).

2.2. Un système éducatif en progression fragile

Le Sénégal compte 11,1 millions d'habitants en 2003 (selon les données du PNUD⁶), avec un taux de croissance démographique annuel de 2,4 %. Sa population est très jeune puisque 43,4 % de la population totale a moins de 15 ans en 2003, avec une forte proportion de la population vivant en ville (49,6 % des sénégalais).

Une analyse comparative de la situation du Sénégal relativement aux pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine donne une image très

contrastée de la situation sénégalaise en ce domaine.

2.2.1. Un taux d'alphabétisation moyen

Le taux d'alphabétisation du Sénégal a quasiment doublé en vingt ans. Il est au-dessus de la moyenne de l'UEMOA qui est de 31,5 % pour la population âgée de plus de 15 ans et de 41,5 % pour celle située entre 15 et 24 ans. Il se situe cependant derrière ceux de Côte d'Ivoire (respectivement 48,1 % et 59,8 %) et du Togo (respectivement 53 % et 74 %).

Tableau 3. Taux d'alphabétisation des adultes (en % des 15 ans et plus)

	1980	1990	1995	2002
Total	21	28	33	39
Féminin	12	19	23	30
Masculin	30	38	43	49

Source : Banque mondiale, (2005), *World development indicators*.

Tableau 4. Taux d'alphabétisation des jeunes (en % des 15-24 ans)

	1980	1990	1995	2002
Total	31	40	45	53
Féminin	21	30	36	44
Masculin	42	50	55	61

Source : Banque mondiale, (2005), *World development indicators*.

Comparé au taux d'alphabétisation de l'Afrique subsaharienne, celui du Sénégal se situe largement en-dessous

du taux moyen tant pour la population âgée de plus de 15 ans, que pour la population située entre 15 et 24 ans.

Tableau 5. Comparaison du taux d'alphabétisation en Afrique Sub-saharienne

	1980	1990	1995	2002
Sénégal				
Total (en % des 15 ans et plus)	21	28	33	39
Jeunes (en % des 15-24 ans)	31	40	45	53
Moyenne Afrique subsaharienne				
Total (en % des 15 ans et plus)	38	50	56	65
Jeunes (en % des 15-24 ans)	55	67	73	80

Source : Banque mondiale, (2005), World development indicators.

Il existe un écart important entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes qui s'établissent respectivement à 49 % et 30 % et atteignent une différence proche de 20 points. Cette différence se réduit à peine lorsque l'on considère les taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans, puisque, bien que supérieurs au taux d'alphabétisation général (53 % contre 39 %), ils s'établissent respectivement, en 2002, à 61 % pour les hommes contre 44 % pour les femmes.

2.2.2. Une progression scolaire à confirmer

Le taux brut de scolarisation dans le primaire s'élève à 80 % en 2002 au Sénégal et demeure en dessous de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne qui atteint 95 %. Le taux net de scolarisation dans le primaire est de 58 % contre 68 % pour l'Afrique subsaharienne.

Tableau 6. Taux brut de scolarisation dans le primaire (en %) ⁷

	1990	2002
Sénégal		
Taux de scolarisation dans le primaire	58	80
Taux de scolarisation dans le primaire des femmes	49	77
Taux de scolarisation dans le primaire des hommes	66	83
Afrique subsaharienne		
Taux de scolarisation dans le primaire	73	95
Taux de scolarisation dans le primaire des femmes	66	88
Taux de scolarisation dans le primaire des hommes	80	102

Source : Banque mondiale, (2005), World Development Indicators.

Nb : Cet indicateur peut être supérieur à 100% du fait des redoublements et des entrées précoces ou tardives de certains enfants.

Tableau 7. Taux net de scolarisation dans le primaire (en %) ⁸

	1990	2002
Sénégal		
Taux de scolarisation dans le primaire	47	58
Taux de scolarisation dans le primaire des femmes	40	54
Taux de scolarisation dans le primaire des hommes	54	61
Afrique subsaharienne		
Taux de scolarisation dans le primaire	53	68 ⁹
Taux de scolarisation dans le primaire des femmes	50	na
Taux de scolarisation dans le primaire des hommes	58	na

Source : Banque mondiale, (2005), World Development Indicators.

Les données comparatives entre 1992 et 2002 montrent que le taux de scolarisation brut sénégalais a augmenté de 22 points en dix années, selon un rythme identique à celui de l'Afrique subsaharienne, alors que la progression du taux de scolarisation net a été moindre au Sénégal que dans les autres pays. L'effort de scolarisation a donc été à la fois important relativement à la situation interne du pays et insuffisant comparativement à celui réalisé dans la région subsaharienne.

Selon les données de la Banque mondiale, le nombre d'enfants par enseignant a baissé entre 1995 et 1999-2000, atteignant 51 élèves, contre 58 cinq ans auparavant. La raison en est l'augmentation de 52 % du

nombre d'enseignants entre 1995 et 2000 pour atteindre un chiffre global de 22 813 enseignants en primaire. Selon ces mêmes données, 72 % des enfants atteindraient le CM2, ce qui équivaut à un taux de survie scolaire plutôt élevé comparativement à d'autres pays.

Malgré relativement bons ces résultats en matière de qualité de l'enseignement, la délégation de la Commission européenne au Sénégal¹⁰ souligne les risques d'une certaine dégradation de l'éducation primaire. Celle-ci serait liée au faible niveau des enseignants, à la démotivation du personnel, à l'absence de rigueur dans les inspections et aux grandes disparités qui subsistent entre les régions.

2.3. Un marché du travail essentiellement informel

Bien que les données statistiques disponibles ne renseignent pas de manière explicite, comme au Maroc ou au Cameroun, sur la relation comparative entre population active des secteurs formel et informel, les informations recueillies permettent d'avoir une idée juste de leur situation réciproque.

2.3.1 La situation globale de l'emploi, formel et informel

En 2001-2002, la population active sénégalaise s'élevait à 3 millions de personnes. Environ 85,6 % était occupée sur l'ensemble du pays contre 72,3 % à Dakar.

Tableau 8. Analyse de la population active au Sénégal en 2001-2002

	Population active	Population active occupée	Chômeurs	Population totale	Taux brut d'activité	Taux d'occupation	Taux de chômage
Sénégal	3 028 746	2 593 926	434 820	9802775	30,9	85,6	14
Dakar	800 679	579 099	221 580	2411528	33,2	72,3	28

Source : ESAM-01/02

La faiblesse du taux brut d'activité s'explique en partie par la jeunesse de la population. 44 % des jeunes sénégalais ont en effet moins de 15 ans (données 2003). Cependant, bien que la part des enfants actifs âgés de 10 à 14 ans au travail soit en décroissance constante, on constate que près de 25 % des enfants de ce groupe d'âge sont encore au travail (Banque mondiale 2005).

L'analyse de la population active de Dakar donne quelques informations différentes ou complémentaires. Elle indique un taux d'activité des enfants de 10 ans largement supérieur à la moyenne nationale (51,1% contre 25 %). Elle compare par ailleurs le taux d'activité des hommes et des femmes (62,12 % contre 41,1 %) et fait ressortir un écart négatif de 10 points entre le taux des femmes actives à Dakar et dans les autres capitales de l'UEMOA

(41,1 % contre 52,5 %). Elle montre, enfin, que le taux de chômage au sens du BIT¹¹ est de 11,7 % dans la capitale contre 14 % dans le pays bien que ce taux cache un chômage invisible - concernant les travailleurs dont la

rémunération est inférieure au salaire minimum local et se traduisant généralement par un volume d'heures de travail élevé - qui atteint 52,5 % de la population au travail.

Tableau 9. Activité, chômage et emploi

	Dakar (2002)	UEMOA
Nombre d'actifs (en 000 actifs)	745	575 (moy.)
Taux d'activité (10 ans et plus) (%)	51,1	58,7
Taux d'activité des hommes (%)	62,1	65,3
Taux d'activité des femmes (%)	41,1	52,5
Nombre de travailleurs découragés	161 000	139 429 (moy.)
Nombre de chômeurs (déf. BIT)	87 000	65 786 (moy.)
Taux de chômage (déf. BIT) (%)	11,7	11,4
Taux de chômage au sens large 1 (%) ¹²	18,9	15,9
Taux de chômage au sens large 2 (%) ¹³	27,4	28,7
Taux de sous emplois visible (%) ¹⁴	16,2	14,3
Taux de sous emplois invisible (%) ¹⁵	57,8	55,2

Source : Enquêtes 1-2-3 UEMOA 2001-2003, Jumbo avril 2005, données tirées du rapport de Leenhardt, B. (2005), *Le poids de l'informel en UEMOA, premières leçons en termes de comptabilité nationale des enquêtes 1-2-3 de 2001-2003, Rapport AFD.*

La répartition de l'emploi entre les secteurs d'activité était, en 1990, de 76,7 % pour le secteur agricole, de 15,8 % pour le secteur des services et de 7,5 % pour le secteur de l'industrie (Banque mondiale 2005). Plus de 70 % de la population active vivrait encore aujourd'hui des activités de l'agriculture.

Le nombre total d'emplois enregistré dans le secteur moderne s'élevait à 105 231 en 2003, parmi lesquels le plus grand nombre était comptabilisé dans l'industrie en général (48 % des emplois) et plus particulièrement dans l'industrie alimentaire (27 % des emplois). Le taux de fonctionnaires relativement à une population de 1 000 habitants s'élevait pour cette même année à 6,5 %, ce qui représentait un chiffre global de 65 650 agents sur l'ensemble du territoire.

Bien qu'il n'existe pas de données statistiques globales sur le nombre d'emplois informels¹⁶, les informations disponibles sur le secteur formel semblent indiquer que ces emplois représentent au minimum 90 % de l'emploi total. Il

en résulte que le Sénégal présente une structuration du marché du travail assez identique à celle du Cameroun et du Bénin.

Selon Ibrahima Diouf, ancien Directeur des petites et moyennes entreprises au gouvernement, le secteur informel constituait en 2003 le poumon de l'économie. Il contribuait alors à hauteur de 60 % du PIB sénégalais¹⁷. Il décrit le secteur informel comme étant flexible et dynamique, et fonctionnant tantôt comme partenaire (sous la forme de sous-traitance, mais aussi de partenariat de distribution) et tantôt comme concurrent des entreprises du secteur moderne. Il le présente également comme étant très organisé, puisqu'il comporte plus de 10 syndicats parmi lesquels Union nationale des commerçants et des industries du Sénégal (UNACOIS) et ses 100 000 adhérents. Il explique par ailleurs que certaines entreprises informelles sont tellement développées qu'elles se sont imposées sur la scène internationale, comme c'est le cas du Comptoir commercial Bara Mboup, qui, à 25 ans d'existence, réalise un chiffre d'affaires d'environ 20 millions de FCFA et travaille en partenariat avec SAMSUNG.

Il souligne enfin que le secteur informel offre des débouchés importants pour les jeunes, aussi bien ceux en échec scolaire, que ceux qui veulent monter leur propre entreprise, et pour qui les lourdeurs administratives sont prohibitives.

2.3.2. Les caractéristiques de l'emploi informel à Dakar

Au second trimestre 2003, la région de Dakar comptait 281 600 unités de production informelles (UPI), employant 434 200 personnes dans les branches marchandes non agricoles¹⁸. Ce chiffre montre l'importance économique des activités informelles pour la population de la capitale, puisqu'il y a plus d'UPI que de ménages dans Dakar. En moyenne, chaque ménage de Dakar tire l'ensemble ou une partie de ses revenus en dirigeant une unité de production informelle. Analysée par grands secteurs d'activité, les UPI se répartissent comme suit : 46,5 % d'entre elles exercent dans le commerce, 30,6 % dans l'industrie, 21,3 % dans les services et 1,6 % dans la pêche. Cette répartition montre qu'elles sont avant tout un rouage essentiel pour la satisfaction des besoins des ménages.

76,9 % des UPI sont réduites à une seule personne et seulement 7,7 % des UPI emploient plus de trois personnes. La taille maximale rencontrée dans l'enquête est de onze personnes, mais moins de 1 % des UPI ont plus de huit personnes. Cette distribution fortement polarisée sur l'auto-emploi est un indicateur de la faible capacité d'accumulation d'un secteur informel qui semble incapable de se développer autrement que par un processus de croissance extensive, caractérisé par la multiplication des unités de production.

Du fait de la taille réduite des unités informelles et du poids écrasant de l'auto-emploi, le taux de salarisation (ratio rapportant le nombre de salariés au nombre total d'actifs) atteint à peine 13 %. L'intensité de la relation salariale distingue assez bien le secteur informel du secteur formel où la norme salariale est la règle. Ainsi, les unités informelles ayant exclusivement recours au salariat ne représentent que 2 % des UPI.

La main-d'œuvre des UPI (patrons, indépendants, associés exclus), soit 140 600 personnes, est composée de 14,6 % de salariés, de 22,6 % d'aides familiaux, et de 62,8 % d'apprentis dont 41,8 % sont payés. L'absence de protection

est la caractéristique principale des emplois proposés à la main-d'œuvre du secteur informel.

Ces caractéristiques de l'emploi informel vont de pair avec deux grandes autres spécificités du secteur.

- Son autarcie : le principal fournisseur du secteur informel est lui-même : 87 % des chefs d'UPI déclarent se fournir chez d'autres actifs du secteur, et notamment 83,6 % chez les commerçants, tandis que les principaux débouchés sont constitués par les ménages eux-mêmes. Le secteur informel est par ailleurs exclusivement tourné vers le marché intérieur.
- Sa création de valeur : une expérience d'extrapolation de l'enquête 1-2-3¹⁹ au niveau national laisserait apparaître une participation de l'économie informelle à la création de richesse de l'ordre de 93 % pour le secteur primaire, de 45 % dans le secteur secondaire et de 46 % dans le secteur tertiaire. Une analyse plus fine du secteur tertiaire mettrait en évidence la prédominance de l'activité informelle dans les activités de réparation (91 % de la valeur ajoutée nationale), mais aussi dans les activités immobilières (93 % de la valeur ajoutée), suivie des activités à caractère collectif ou personnel (51 % de la valeur ajoutée) et du transport (48 % de la valeur ajoutée).

Les données statistiques disponibles sur le secteur informel sénégalais, bien qu'incomplètes, montrent l'importance prédominante qu'il occupe au niveau du marché du travail et la contribution significative qu'il apporte à la richesse nationale. Les quelques appréciations qualitatives portées sur sa structuration semblent indiquer qu'il comporte une capacité d'organisation tout à fait développée et une faculté d'adaptation qui le situe comme un acteur dynamique et souvent concurrentiel sur le marché national. L'ensemble de ces données quantitatives et qualitatives expliquent en même temps pourquoi ce secteur commence à devenir une composante incontournable des mutations en cours des politiques publiques de formation professionnelle et mobilise les différents acteurs autour d'expériences et de projets susceptibles de prendre en compte les besoins et spécificités du secteur.

3. Les orientations stratégiques et opérationnelles de la réforme

L'enquête terrain a permis de rencontrer les principaux acteurs publics, professionnels et privés intervenant dans le secteur, et de découvrir tant le cadre stratégique et opérationnel dans lequel ils inscrivaient leur action que les

différents dispositifs et interventions qu'ils prévoyaient de mettre en œuvre pour renforcer les compétences et qualifications des actifs, jeunes et adultes, de l'économie informelle.

3.1. Une politique nationale en prise avec les besoins de formation du secteur informel

Le document de politique sectorielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle publié en 2002²⁰ a été élaboré suite aux Assises nationales sur l'enseignement technique et la formation professionnelle qui ont eu lieu en avril 2001, et conformément au cadre d'action fixé par la Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) pour la période 2000-2010. Il définit les orientations générales de la réforme à mettre en œuvre et met en avant l'enjeu stratégique que le secteur informel représente pour l'économie sénégalaise. « Le secteur informel, vivier de l'artisanat, génère plus de 60 % du PNB et emploie l'essentiel de la population active. Dans beaucoup de pays, le secteur informel et artisanal a souvent été à l'origine du développement d'un puissant secteur moderne industriel et de services produisant parfois exclusivement pour le marché extérieur... Le Sénégal dispose d'un artisanat faisant preuve d'une grande créativité et d'un dynamisme reconnus par tous ; c'est une chance que nous partageons avec très peu de pays de la sous-région »²¹.

Pour les responsables politiques, les potentialités économiques du secteur pourront d'autant plus s'exprimer que les actifs qui y travaillent seront mieux formés et qualifiés. « Dans tous les cas, le passage des entreprises du secteur informel au secteur moderne s'est appuyé sur l'existence de ressources humaines qualifiées non par une

formation sur le tas, mais par un système de formation diplômante /qualifiante. Il est également établi que la modernisation et le développement des petites entreprises sont très souvent conditionnés par la qualification du patron et d'un nombre minimum de ses employés »²².

Face à l'enjeu que représente le secteur informel à la fois comme terreau de renforcement du secteur formel et comme moyen de dynamisation de ses activités propres, le ministère fait le constat que les moyens de formation existants ne sont pas appropriés. Ils ne sont pas véritablement adaptés au secteur moderne puisque, selon le plan décennal de développement²³, l'offre de formation au Sénégal reste très déséquilibrée tant au niveau de la répartition par secteur économique qu'au niveau de la répartition des effectifs et structures. Ils sont inadaptés au secteur informel puisque, selon le document de politique sectorielle²⁴, « le faible taux de scolarisation et les déperditions dans l'enseignement élémentaire mettent annuellement sur le marché de l'emploi un nombre important d'enfants que le système de formation professionnelle ne peut prendre en charge. L'apprentissage sur le tas dans les entreprises du secteur informel constitue très souvent, pour cette masse d'enfants, la seule alternative, pour acquérir progressivement les rudiments d'un métier. Cependant, il leur manque un savoir-faire conforté par la théorie, qui leur offrirait plus de performances

et plus de possibilités d'insertion. Cela pourrait également favoriser de légères améliorations technologiques et organisationnelles des petites entreprises qui les recruteraient ».

Suite à toutes ces analyses, le gouvernement a défini les grandes orientations à mettre en œuvre en termes de formation professionnelle²⁵. Elles se résument pour la formation professionnelle et technique, outre de mettre sur le marché une main d'œuvre qualifiée, notamment dans cinq ou six secteurs prioritaires et d'instituer un pilotage partenarial systématique, « d'étendre le champ de la formation professionnelle à l'apprentissage, en tant que formation professionnelle non formelle, dans l'objectif de la mise en place de processus de qualification normés et adaptés »²⁶.

La formation des apprentis en secteur artisanal ainsi que celle des maîtres artisans qui lui est immanquablement liée font donc partie intégrante du système global de formation à mettre en œuvre au moyen de la réforme. Comme l'a affirmé un responsable du ministère de l'Enseignement technique et de la

Formation professionnelle, la prise en compte de cet apprentissage ne signifie pas y faire dériver les exclus du système scolaire. Il s'agit au contraire de faire évoluer l'apprentissage traditionnel vers la prise en compte des besoins croissants de compétences et de qualifications du secteur informel et d'en faire un véritable dispositif de formation alterné et qualifiant.

Bien que l'apprentissage en milieu agricole soit « beaucoup moins formalisé et développé » et que « les savoir-faire soient transmis de mère en fille (sauf dans la restauration où l'on observe quelques apprentis et dans les entreprises pour les jeunes garçons manipulant les machines) »²⁷, il ne faudrait pas oublier que le secteur informel inclut également le monde agricole et que la structuration de l'apprentissage traditionnel ne devra pas exclure les jeunes du monde rural. Ceci est d'autant plus important que la loi d'orientation agro-sylvo-pastoral (LOAPS) de juin 2004 affirme que « le droit à la formation initiale et continue est reconnu aux personnes exerçant les métiers de l'agriculture et à tous les acteurs ruraux ».

3.2. Un système de formation appelé à se réformer en profondeur

Le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFP) est un ministère de plein exercice, ce qui est récent dans l'histoire de l'éducation sénégalaise puisque la direction de la Formation professionnelle a changé plus de sept fois de tutelle sur une période de trente ans. Il n'est néanmoins pas le seul opérateur dans le domaine, puisque différents autres ministères, dont ceux de l'Agriculture et de l'Artisanat, ont des établissements de formation dans leur champ de compétence. Il reste par ailleurs un ministère dont les moyens sont inadaptés aux orientations politiques de la réforme qui en font une des priorités de l'Etat.

3.2.1. Un dispositif de formation complexe et dispersé

L'enseignement technique et la formation professionnelle sont actuellement dispensés dans plusieurs catégories d'établissement sous tutelle du ministère concerné :

- Les lycées techniques, au nombre de huit, dont le but est de donner aux jeunes une solide culture scientifique et technique : ils permettent d'obtenir des diplômes équivalents à ceux de l'enseignement général (baccalauréats technologique et scientifique) et certains d'entre eux permettent d'accéder jusqu'au brevet de technicien supérieur (BTS). Quelques uns réalisent par ailleurs des cycles de formation professionnelle qui mènent au brevet d'enseignement professionnel ou BEP et au brevet de technicien ou BT.
- Les centres de formation professionnelle ou CFP : ils peuvent être publics (79 centres) ou privés (62 selon certaines données, mais leur nombre est fluctuant). Leur finalité est de préparer les jeunes à la vie active. Les centres publics donnent accès au BEP et au BT tandis que les centres privés préparent au certificat d'aptitude professionnelle ou CAP. Les CFP réalisent également des interventions sur le marché de la formation.

- Les centres de formation régionaux et départements de formation professionnelle, au nombre de cinq : créés avec l'aide de l'Union européenne, ils forment des jeunes déscolarisés et des apprentis et assurent le perfectionnement technique des artisans avec l'aide notamment, de l'Office national de la Formation professionnelle (ONFP).
- Les centres d'enseignement techniques féminins ou CETF : au nombre de 34, ils ne réalisaient pas jusqu'à présent de formation diplômante et commencent à mettre en œuvre des CAP dans le domaine de la restauration et de l'habillement.

L'enseignement et la formation sont également dispensés dans les centres à vocation agricoles qui dépendaient initialement du ministère en charge de la formation professionnelle, et qui ont été rattachés en 1998 au ministère de l'Agriculture. Il existe de même des centres dont la responsabilité incombe au ministère de l'Artisanat.

- Un centre de formation professionnelle qui recrute au niveau du collège et forme en trois ans des artisans dans les domaines de la mécanique de précision (bijouterie), de la couture, de la vannerie, de la cordonnerie et de la couture.
- Quatre centres de formation des artisans ruraux (CFAR) qui ont été créés avec l'aide du BIT afin de mettre les artisans au service du développement du monde rural (mécanique, construction, travail du bois). Tous ces centres ont été réhabilités depuis peu et servent aujourd'hui, par manque d'apprentis, à une expérience de pré-professionnalisation des talibés.
- Les centres GTZ²⁸ de Dakar et Thiès qui mettent en œuvre un apprentissage de type dual et permettent à des jeunes recrutés sur dossier d'obtenir en deux années le CAP par alternance. Ce centre est financé jusqu'à fin 2006 dans le cadre du jumelage entre Coblenz et Dakar. Le ministère de l'Artisanat cherche actuellement des solutions pour assurer la pérennité du centre et la démultiplication du dispositif de type dual.

3.2.2. Un dispositif confronté aux défis de la demande économique et sociale

L'ensemble des établissements est concerné par la mise en place de la réforme de la formation professionnelle. Cette réforme impose à ces centres et à l'ensemble des ministères concernés de répondre à plusieurs défis.

Le premier d'entre eux est d'étendre le champ de la formation professionnelle à l'apprentissage traditionnel et d'intégrer cet apprentissage, non comme un moyen de répondre au problème social des élèves en exclusion ou en déperdition scolaire, mais comme un dispositif capable de se structurer selon les principes de l'alternance ou de la formation duale. Il s'agit d'intégrer les 300 000 apprentis, actuellement privés de toute reconnaissance des compétences acquises dans l'atelier artisanal, dans un système de qualification basé sur la professionnalisation des métiers de l'informel et sur une approche qui valorise les compétences pratiques tout en les complétant par une acquisition de savoirs et de savoir faire nécessaires pour évoluer au rythme des mutations technologiques et des normes de qualité du marché.

Le deuxième défi est de revoir les contenus des formations en place pour les reconcevoir à la fois en fonction de l'approche par compétences et en rapport avec l'évolution des métiers et des qualifications qu'ils requièrent. Comme le spécifie la Lettre de politique générale²⁹, il s'agit de « mettre sur le marché du travail une main-d'œuvre qualifiée, en réponse aux besoins du secteur productif et de l'économie », ce qui suppose que soient revus et restructurés en fonction des besoins actuels des curricula qui n'ont pas été réactualisés depuis les années 1960³⁰. Le PDEF³¹ ajoute à ce besoin de refonte des formations celui de développer des filières qui intéressent tous les secteurs de l'économie et de revoir les équipements et structures qui « sont vétustes, obsolètes et insuffisants pour les supports pédagogiques ».

Le troisième défi est quantitatif. Il concerne la capacité du système de formation à « satisfaire les besoins des cinq à six secteurs prioritaires de croissance » avec un objectif de former 20 000 personnes par an en 2010 selon les

indications de la lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation³² publiée en janvier 2005. Il cible également comme objectif pour le système d'atteindre un taux d'emploi des formés proches de 100 %. Il induit enfin comme obligation celle de mettre à disposition du secteur de la formation les moyens dont il aura besoin pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le plan décennal et par la lettre de politique générale, alors que les dépenses de formation ne représentent que 4,5 % des dépenses de l'éducation et que ces dernières ont elles-mêmes diminué par rapport au budget de l'état et au pourcentage du PIB (passage de 4,8 à 3,3% entre 1992 et 1997)³³. Tous les interlocuteurs rencontrés au cours de la mission d'enquête ont souligné l'insuffisance des moyens consacrés à la formation professionnelle au regard des enjeux qu'elle représente.

De tous ces trois défis qui ne sont que la mise en exergue des objectifs les plus importants à atteindre par le système en place, celui de la structuration de l'apprentissage traditionnel en un système de formation de type dual ou en alternance représente un enjeu fondamental. Il devrait permettre, comme le précise le PDEF, de favoriser la modernisation des petites entreprises tout en faisant entrer la très grande majorité des jeunes et des artisans dans un processus de qualification qui permettra de reconnaître leurs compétences acquises tout en en élevant le niveau et la qualité.

3.2.3. Un dispositif en attente d'une véritable maîtrise d'ouvrage

La création du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle en juillet 2005, qui a fait suite à un ministère délégué auprès du ministère de l'Education, a suscité une instance politique de responsabilité et de pilotage de la formation professionnelle. Néanmoins, la décision prise en 1998 de placer la formation des ruraux comme des artisans sous la responsabilité des ministères techniques (ce qui n'est pas le cas de l'enseignement supérieur) rend plus difficile la mise en synergie des orientations stratégiques comme des programmes opérationnels sauf à imaginer un mécanisme de coordination interministériel permettant aux différents ministères d'avoir une vision d'ensemble du secteur de la formation y compris des formations assurées par le secteur

privé³⁴.

L'enquête terrain n'a permis de constater cette vision commune qui fait la force de la réforme de l'apprentissage traditionnel entreprise par un pays tel que le Bénin. Elle a au contraire mis en évidence une approche éclatée des différents partenaires et donné l'impression, tant au niveau des acteurs institutionnels que des organisations professionnelles, d'une duplication ou d'une dispersion plutôt que d'une coordination des politiques et des moyens mis en œuvre. Quelles sont les relations de travail effectives entre le ministère chargé de la Formation et celui de l'Education qui tous deux mettent en œuvre une expérimentation de l'apprentissage renouvelé ? Quelles sont les partages des tâches entre la direction de l'Apprentissage, l'Agence pour le Développement de l'artisanat et les chambre des métiers, et comment ces tâches sont-elles coordonnées avec celles que revendiquent les nombreuses organisations professionnelles et interprofessionnelles ? S'il existe une distinction des missions et des moyens entre l'Office national de la Formation professionnelle (ONFP) et le Fonds de développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (FONDEF), cette distinction n'est pas clairement faite par les acteurs de terrain.

La rencontre des différents interlocuteurs a permis d'établir un diagnostic partagé par la plupart d'entre eux : il y a besoin, au niveau de la formation professionnelle, d'une véritable maîtrise d'ouvrage ayant la capacité de coordonner et de structurer l'ensemble des expérimentations à l'œuvre et de piloter leurs effets dans le cadre d'un suivi et d'une évaluation concertée.

La commission paritaire nationale de la formation professionnelle (CPNF) récemment mise en place dans la suite du projet régional d'implication des partenaires sociaux (projet soutenu par la coopération française) déroge à la règle de l'éclatement, dans la mesure où elle crée un véritable lieu de dialogue social sur l'ensemble de la problématique de formation professionnelle continue, mais avec une ouverture de plus en plus marquée sur la formation initiale. Elle est cependant une plate forme de dialogue et non un outil de pilotage du système.

3.3. Les projets et actions pilotes de la réforme

Depuis les recommandations des Assises de 2001 qui ont servi de base à l'élaboration du Document de politique sectorielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et à la lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation, la formation professionnelle est devenue, avec l'éducation de base, la priorité de la politique éducative du gouvernement sénégalais. Il s'en est suivi tout un travail de formulation de projets et d'actions pilotes dont certains sont en début de réalisation et d'autres encore en attente de mise en œuvre opérationnelle. Les uns ont fait l'objet de concertation entre le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle et la coopération française, qui en a transféré la responsabilité en termes de pilotage et de moyens à l'Agence française de développement. Les autres ont été préparés par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la direction de la planification et de la réforme de l'éducation.

3.3.1. Le partenariat pour l'apprentissage et l'ouverture du système de formation professionnelle

Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans un véritable partenariat France-Sénégal, afin d'accompagner le ministère en charge de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle dans sa politique de réforme. Le projet a plusieurs composantes, dont l'aide à l'implication des partenaires économiques dans les diverses phases de la réforme, l'appui au fonctionnement et à la pérennisation du FONDEF, l'ajustement de l'offre de formation initiale et continue des établissements d'enseignement technique aux besoins de l'économie et, enfin, l'intégration de l'apprentissage, plus particulièrement celui pratiqué en milieu informel, dans le dispositif global de formation.

Cette dernière composante vise à la mise en place d'une action pilote dans le secteur de l'éducation non formelle, visant la structuration de l'apprentissage traditionnel et la mise en œuvre, à cette fin, d'expérimentations dans trois secteurs d'activité qui ont une culture traditionnelle de formation des apprentis : la mécanique automobile, le

bâtiment et l'habillement. Appelée « Partenariat pour l'Apprentissage et l'Ouverture du Système de Formation Professionnelle » (PAO/sfp) et financée dans le cadre de la coopération française (2,75 millions d'euros), 75 millions d'euros pour l'ensemble des quatre composantes du projet), elle a pour finalité d'aboutir à des modèles d'apprentissage généralisables à d'autres filières et secteurs.

L'action pilote qui s'inscrit au cœur de la réforme est développée dans le cadre de la mise en place d'une « cellule de l'apprentissage » au sein du METFP. Cette cellule a pour mission de piloter les différentes expérimentations et de coordonner les différentes actions menées dans ce domaine³⁵.

L'enquête terrain auprès des responsables du ministère et des membres de la cellule d'apprentissage a permis de faire les constats suivants :

- le ministère part de l'hypothèse que la structuration de l'apprentissage devra se faire dans le respect de la diversité des dispositifs expérimentaux qui seront mis en œuvre ;
- il fixe comme pré-requis de ramener la durée d'apprentissage actuelle (qui peut atteindre jusqu'à dix ans) à un maximum de trois ans, de développer l'apprentissage sans pour autant que les organisations professionnelles d'artisans puissent développer leur propre centre de formation (ce qui serait à la fois trop coûteux et préjudiciable à l'accent qui est à mettre sur la formation en entreprise), de mettre en place l'approche par compétences et de viser à travers la certification le niveau du CAP ;
- il affirme ne pas avoir de modèle préconçu, mais vouloir arriver à une modélisation à partir de la normalisation des expériences en cours.

Selon les membres de la cellule, le ministère a fixé un calendrier de deux ans pour aboutir à une première standardisation des expériences en cours. Il s'appuie pour

cela sur le PAO/sfp et les expérimentations qu'il initie dans les trois filières d'activités sélectionnées tout en intégrant celles déjà mises en œuvre dans différents secteurs ou par différents partenaires avec l'appui, notamment, des coopérations canadienne, allemande, belge ou française.

L'action du METFP en faveur de l'apprentissage est également soutenue par le « Programme de renforcement de la qualification des ressources humaines de la formation professionnelle » mis en œuvre par l'AFD dans le cadre global du « Programme d'appui au renforcement de la compétitivité de l'économie sénégalaise (PARCES). Celui-ci prévoit, entre autres, la création de trois centres sectoriels de formation professionnelle portés chacun par un secteur de production (agro-alimentaire, bâtiment et travaux publics et activités portuaires). Ces centres prévoient d'articuler très étroitement les cursus de formation professionnelle avec le marché du travail en intégrant des méthodes pédagogiques renouvelées dont celles de la formation en alternance et par apprentissage.

3.3.2. Les actions pilotes d'éducation qualifiantes des jeunes et des adultes

Le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle partagent un cadre commun : le PDEF/EPT ou programme de développement de l'éducation et de la formation/Education pour tous. Dans le cadre de ce plan et en tant que point focal national de l'Éducation pour tous, la direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE), qui travaille au service des deux ministères, a élaboré un plan d'action intitulé éducation qualifiante des jeunes et des adultes (EQJA).

Le projet EQJA

Le projet s'inscrit dans la suite du forum mondial de Dakar de 2000 (Objectif 3) qui avait conclu à l'urgence de développer la formation qualifiante pour les apprenants non scolarisés et de réduire le taux d'analphabétisme des adultes, tout en consolidant leur formation professionnelle. Il se situe de ce fait, dans la perspective de la réalisation des objectifs de « l'Éducation pour Tous » (EPT) et intervient en complémentarité des finalités de la réforme de

la formation professionnelle (à savoir envisager la formation dans la perspective de l'emploi et normaliser l'apprentissage). Le projet envisage, dans le sens de l'EPT, un certain nombre d'actions pilotes à destination des jeunes et adultes en situation d'exclusion scolaire et sociale. Or cet objectif ne peut être atteint, selon les conclusions du forum mondial, qu'en permettant à ces exclus de s'approprier des compétences à la fois sociales et professionnelles.

L'EQJA qui est appuyée par l'UNESCO et plus précisément par l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP), concerne le secteur informel dans la mesure où celui-ci « offre le plus d'opportunités d'emplois pour les jeunes, les adolescents et les adultes (urbains et ruraux) » et que « l'apprentissage traditionnel, malgré ses insuffisances pédagogiques, constitue le principal vecteur de développement de ce secteur »³⁶. Il se propose, afin d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous, de rechercher des solutions afin de développer la formation qualifiante pour les apprenants non scolarisés et de réduire le taux d'analphabétisme des adultes tout en consolidant leur formation professionnelle. Dans cette optique, l'EQJA propose quatre actions pilotes dont la conception a été réalisée par la DPRE en lien avec l'Institut international de l'éducation et de la planification (IIEP) de l'UNESCO mais dont la mise en œuvre, selon les responsables rencontrés, relève entièrement du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Ces actions doivent répondre, selon le document de projet, aux objectifs spécifiques suivants :

- apporter un appui à la co-construction sociale de la demande de formation ;
- construire des outils et des programmes de formation adaptés aux réalités locales ;
- expérimenter un nouveau dispositif de formation professionnelle continue fondé sur la concertation
- expérimenter un système d'apprentissage ;
- favoriser une concertation avec les structures de formation, les organisations professionnelles, les structures techniques, les collectivités locales ainsi que les services publics.

Les actions pilotes

L'ensemble du projet se décline en quatre sous-composantes qui concernent autant des publics que des secteurs d'activité et des acteurs institutionnels différents.

L'éducation qualifiante des femmes dans l'agroalimentaire

La transformation alimentaire occupe un rôle central en termes d'emplois puisque 90 % des produits transformés vendus sur les marchés urbains proviendraient de ce secteur. Le projet fait le constat que la majorité des femmes qui y sont actives n'ont pas été scolarisées et de ce fait sont analphabètes. Il constate également que l'offre de formation disponible suppose des pré-requis qui sont inadaptés à la population à former. Il propose en conséquence tout un ensemble de mesures coordonnées :

- expérimenter un nouveau dispositif de formation continue des actifs du secteur à partir d'une identification des métiers encore mal définis de l'agro-alimentaire, et l'élaboration de référentiels et de formations à partir de cette identification ;
- expérimenter un nouveau système d'apprentissage dans un secteur où les savoir faire sont transférés de mère à fille sans une formalisation suffisante. Ce système d'apprentissage devra être en alternance tout en permettant d'apporter un complément significatif d'éducation de base ;
- favoriser la concertation entre les acteurs concernés (organisations professionnelles, structures de formation, collectivités locales et services publics) dans les zones visées par le projet : Saint Louis, Ziguinchor, Dakar (Pikine) et Thiès (Mbour).

Le projet prévoit de former vingt adultes et vingt jeunes filles apprenties par site en utilisant notamment les centres régionaux techniques d'enseignement féminin (CRTEF). Il est planifié sur une durée de cinq années et pour un montant global de 358,155 millions de FCFA (soit l'équivalent de 546 000 euros³⁷).

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la DPRE qui confiera la maîtrise d'œuvre au GRET.

L'apprentissage en milieu artisanal

L'action pilote est définie dans le même sens que celle mise en œuvre par la ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle : réalisation d'une démarche expérimentale permettant de structurer, de capitaliser, de pérenniser et de démultiplier les expériences réussies, prendre en compte, dans cette optique, certaines expériences en cours, rechercher l'implication et la responsabilisation des acteurs concernés, et mettre en place un système de pilotage national comportant les mêmes acteurs que la cellule d'apprentissage du METFP. Cette dernière est néanmoins associée à la maîtrise d'ouvrage du projet.

L'action est prévue sur 2 ans (2006-2007), devra prendre en charge 300 apprentis dans les zones rurales et semi-rurales et déboucher sur un processus de démultiplication de l'expérience. Elle est chiffrée à un montant de 128,5 millions de FCFA (soit près de 192 000 euros).

L'éducation qualifiante des jeunes talibés

L'action s'adresse aux jeunes des écoles coraniques ou daara. Elle a pour but de renforcer les capacités des talibés (14-25 ans) en leur donnant tout à la fois un complément d'éducation de base et une initiation à la vie professionnelle afin de les aider à monter, conduire et gérer des activités génératrices de revenus (AGR).

La finalité du projet est de former 300 talibés dans trois régions (Diourbel, Louga et Saint Louis) et plus globalement de mettre en place des expériences de formation des jeunes acteurs à la conception et à la conduite d'AGR tout en permettant aux familles qui envoient leurs enfants dans les daara fautes de moyens financiers à mieux lutter contre la pauvreté.

L'action est prévue sur une période de deux années, fait appel à la maîtrise d'ouvrage de l'EQJA (DPRE) et nécessite un budget de 130,5 millions de FCFA (soit près de 199 000 euros).

L'éducation qualifiante des populations rurales

Le but de l'action est de mettre en place un dispositif de

formation visant à améliorer les capacités des jeunes et adultes du monde rural à s'insérer dans le tissu socio-économique local. Les objectifs visés sont de créer un cadre de concertation local dans plusieurs zones prioritaires (Fatick, Mbacké, Kébémér et Nioro) et de former des formateurs afin de réaliser des diagnostics participatifs locaux permettant d'identifier les besoins réels de formation et d'éducation des populations rurales. Le tout devra déboucher sur des formations modulaires adaptées aux besoins de la population rurale et prenant en compte autant les demandes d'alphabétisation, d'organisation de la vie courante que les demandes de compétences techniques agricoles (élevage, agriculture, foresterie) et para-agricoles (artisanat, valorisation des produits) et les compétences de gestion et de mise sur le marché des produits et services.

Il est prévu que l'action soit réalisée en lien avec le ministère de l'Agriculture et que soit incluse la participation de la FAO, de l'UNESCO/Breda, de l'UNESCO/IIEP et des organisations du monde agricole. Sa durée prévisible est de trois ans pour un budget global de 314,5 millions de FCFA (soit près de 480 000 euros).

3.3.3. Des actions et projets entre foisonnement et dispersion

Les expérimentations et actions pilotes de formation mises en œuvre dans le cadre des orientations gouvernementales sont, soit au début de leur réalisation, soit en phase de pré-décision. Il n'est donc pas possible d'en tirer des conclusions sur les capacités qu'elles auront à dynamiser le secteur informel en renforçant les chances de qualification et d'insertion des apprentis, les possibilités des jeunes et adultes, et notamment des femmes, à créer des AGR et, finalement, à faire évoluer le dispositif actuel de formation de manière à ce qu'il soit capable de prendre en compte les demandes de formation des acteurs mettant en œuvre des activités de production, de service et d'artisanat

d'art de l'économie non structurée.

Il paraît cependant évident, à ce stade de la lecture des réalités et situations du Sénégal, que la structuration de l'apprentissage traditionnel en une formation alternée ou de type dual mesurera la capacité de la réforme entreprise à prendre en compte les demandes de qualification et de formation du secteur informel. Il ne fait pas de doute non plus que les différentes actions pilotes lancées ou prévues ne permettront pas d'atteindre les objectifs de la réforme de l'éducation et de la formation si elles restent éclatées et gérées selon des logiques de concurrence institutionnelle (entre le METFP et le ministère de l'Éducation) ou de capitalisation séparée.

La présentation des différents projets et actions pilotes, tout en mettant en lumière la similarité des principes d'action (implication des partenaires concernés, création de cadres de concertation coordonnés, ciblage de l'offre de formation sur la demande et notamment l'insertion dans l'emploi et la création d'activités...), met aussi en évidence le danger de la dispersion des efforts et de l'expérimentation tous azimuts et souligne le risque que cette dispersion n'aboutisse pas à un ciblage efficace de la réforme sur les vrais besoins d'un secteur qui absorbe 90 % de la main d'œuvre et crée plus de 50 % de la richesse nationale.

En permettant d'identifier un certain nombre d'expériences de formation des apprentis et des artisans déjà à l'œuvre, expériences sur lesquelles les projets et actions pilotes souhaitent s'appuyer, l'enquête terrain apporte des éléments de réponse concrets aux interrogations qui naissent du foisonnement sinon de la dispersion des actions et projets pilotes.

4. Les dynamiques d'organisation et de transformation à l'œuvre

Il ne fait pas de doute que les responsables politiques qui ont en charge la mise en œuvre de la réforme souhaitent tous l'appuyer sur les actions d'apprentissage et de formation continue initiées et réalisées, soit individuellement ou en partenariat, par les organisations professionnelles, les chambres consulaires, les ONG, les bailleurs de fonds ou les établissements de formation en place. La rencontre de ces différents acteurs a permis

d'apprécier leur capacité à transformer les situations établies et à mettre en œuvre des initiatives annonciatrices de ce que pourrait et devrait être le futur système de formation en prise avec les unités de production de toute nature du secteur informel. Elle a en même temps, comparativement à d'autres pays enquêtés, révélé un secteur particulièrement peu rassemblé et structuré face au projet global de réforme qui le concerne au premier chef.

4.1. Les restructurations en cours de l'apprentissage

L'enquête terrain a permis de constater que la rénovation de l'apprentissage traditionnel et plus particulièrement sa structuration à partir des logiques d'alternance et de formation de type dual étaient au cœur d'un certain nombre de projets essentiellement mis en œuvre avec l'aide des bailleurs internationaux. La sélection des projets retenus n'est pas exhaustive. Elle rend cependant compte de ceux qui ont été désignés par l'ensemble des interlocuteurs rencontrés comme étant les plus significatifs et les plus référencés. Elle décrit en même temps les expériences qui serviront de base à la réflexion entamée par la cellule de l'apprentissage sur la structuration de l'apprentissage traditionnel et son intégration dans le dispositif de formation professionnelle.

4.1.1. La formation des apprentis selon le système dual

La coopération allemande (GTZ) a mis en œuvre, dans le cadre du partenariat établi entre la ville de Dakar et celle de Coblenz et entre les chambres des métiers des deux villes, deux centres de formation pour apprentis : celui de Dakar (quartier de la Sodida) et celui de Thiès.

La formation est destinée principalement aux jeunes des quartiers périurbains souvent exclus du système scolaire des deux villes, et concerne le secteur menuiserie-bois. Elle permet, par ailleurs aux artisans qui acceptent d'accueillir des apprentis de se former en vue de bien exercer leur rôle de formateur des apprentis

Le niveau requis pour entrer dans le centre de formation est le CM2. La formation, basée sur le modèle du système dual allemand, dure deux années. Elle alterne une semaine de formation théorique (enseignements en français, mathématiques, informatique, technologie, vie civique...) et pratique avec deux semaines de mise en situation professionnelle chez le maître artisan. Les activités de l'apprenti en atelier sont suivies et évaluées au moyen d'un livret d'apprentissage et donnent lieu à une évaluation trimestrielle. Au terme de cette formation, l'apprenti peut se présenter au CAP de niveau 1. Il faut souligner qu'aucun d'entre eux n'a eu de peine, une fois le premier niveau acquis, à obtenir, au bout de quatre à cinq mois, le diplôme du CAP. Le centre a formé jusqu'à présent quatre promotions d'apprentis.

La GTZ soutient le projet jusqu'en décembre 2006 ce qui pose la question de la pérennisation des deux centres. L'Union nationale des chambres des métiers (UNCM), la Chambre des métiers de Dakar, la direction de l'Artisanat ainsi que l'Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat (APDA) ont toutes souhaité que l'expérience de la formation duale des centres de Dakar et de Thiès soit pérennisée et démultipliée.

La GTZ ne se retire pas du Sénégal mais continue à apporter son appui au METFP en vue de l'aider à structurer l'apprentissage traditionnel. Il souhaite notamment investir dans le renforcement des capacités des maîtres artisans et dans l'élaboration d'un diplôme spécifique à l'apprentissage. Selon le responsable rencontré, le travail entrepris par le ministère, en lien avec l'AFD, d'intégration du dispositif d'apprentissage dans le dispositif global est fortement freiné par la réticence des enseignants des lycées vis-à-vis de la formation de type dual et par l'approche souvent dépassée que les formateurs des centres ont de la technique. La GTZ a fortement exprimé son désir de participer au projet en cours et de coopérer tout à la fois avec la cellule d'apprentissage et avec l'AFD, tout en affirmant sa conviction que le système dual ne pouvait pas être transféré tel quel mais exigeait une adaptation de ses méthodes et contenus au contexte sénégalais.

4.1.2. Le projet PAFPNA

Le projet PAFPNA ou projet d'appui à la formation professionnelle des néo-alphabétisés est mis en œuvre par une ONG canadienne : la fondation Paul Guérin Lajoie qui intervient depuis quinze ans au Sénégal dans le domaine de l'éducation de base et de l'alphabétisation. Le projet PAFPNA est la première action qu'elle réalise dans le domaine de la formation professionnelle. Il a démarré en mars 2004 et finit en juin 2007.

Les objectifs du projet

Le projet d'appui à la formation professionnelle des néo-alphabétisés porte sur l'apprentissage de métiers prometteurs d'emplois et adaptés aux jeunes laissés en marge par le système formel de formation³⁸. Il a pour

objectif de contribuer au développement de la formation professionnelle en accompagnant la mise en place d'un modèle de formation qui prend appui sur l'apprentissage en milieu non formel dispensé dans les ateliers des maîtres-artisans. Le modèle vise à renforcer les capacités des maîtres-artisans en tant que formateurs.

Pour correspondre à son public constitué par les néo-alphabétisés(e)s et les déscolarisés(e)s dans les régions de Saint-Louis et de Louga, le projet s'est orienté vers des filières à faible complexité technologique choisies en croisant les résultats de différentes études portant sur le genre, et dans l'offre et la demande de formation professionnelle avec les options majeures de développement économique dans les régions concernées. C'est ainsi qu'ont été choisies les filières telles que la mécanique d'entretien des moteurs agricoles, la construction mécanique orientée vers les machines agricoles, le froid domestique, la couture/teinture et la transformation des produits agricoles (au sens large).

Le projet poursuit plus spécifiquement les objectifs suivants :

- l'organisation et la valorisation de l'apprentissage traditionnel en exploitant les possibilités offertes par l'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales et dans les langues de travail ;
- l'ouverture aux filles et aux femmes de métiers traditionnellement réservés aux hommes, pour arriver à la parité des sexes dans ce domaine ;
- l'établissement d'un système participatif et responsable de gestion d'une formation professionnelle adaptée aux besoins des communautés, impliquant les chambres régionales de commerce et de métiers, les associations d'artisans, un certain nombre de maîtres-artisans et tous les autres acteurs pertinents de la communauté éducative aux niveaux local et national ;
- l'intégration à l'apprentissage des métiers de dimensions éducatives et de sensibilisation afin de mieux répondre aux deux enjeux majeurs de survie et de développement que sont la pandémie du Sida et la gestion durable de l'environnement menacé par des pratiques professionnelles peu appropriées.

Les modalités de réalisation

Le PAFPNA n'a pas pour objectif de construire des établissements, mais de partir des ateliers existants. Il sélectionne les meilleurs ateliers et les meilleurs artisans et cherche à inciter ces derniers à produire des formations de grande qualité. Il parvient ainsi à motiver les parents à participer à la formation de leurs enfants.

La formation proposée est essentiellement pratique, confiée directement à des maîtres-artisans dans leurs ateliers avec l'appui ponctuel de techniciens superviseurs. Ces derniers sont à 50 % des formateurs des centres de formations du secteur formel, choisis en concertation avec les différents partenaires impliqués, et à 50 % des artisans sélectionnés en lien avec les chambres des métiers et les organisations professionnelles d'artisans. Le projet allie ainsi les apports de la formation théorique des uns à la maîtrise pratique des autres. L'ensemble du processus est encadré par des superviseurs. Ceux-ci ont bénéficié de cours de renforcement dispensés par des experts canadiens. Ils assurent donc l'encadrement des maîtres-artisans afin de leur permettre d'améliorer les pratiques de formation des jeunes dans les ateliers et les garages de quartier.

L'ensemble de la démarche est réalisée sur la base de plans de formation avec des échelles de progressions précises. La formation est enrichie de modules complémentaires sur la gestion financière et l'entrepreneuriat, le marketing et la prise en charge des questions environnementales, de prévention du Sida et d'égalité des sexes.

La formation a une durée totale de 14 mois à raison de 40 heures de formation par semaine. Elle est surtout pratique et correspond, en termes de contenu, à celle dispensée dans l'enseignement technique. La part de la formation théorique est réduite et est dispensée de manière très fonctionnelle.

Pour les premiers programmes de formation, le projet a ciblé, en concertation avec les collectivités territoriales et les chambres des métiers, six filières professionnelles de faible complexité technologique et porteuses en termes de création d'emploi.

La démarche d'ingénierie

Le projet est basé sur l'approche par les compétences (APC) dans une perspective d'amélioration des contenus des apprentissages traditionnels délivrés dans les ateliers de maîtres-artisans. Il bénéficie de l'expertise canadienne, à travers l'agence d'exécution et l'apport des consultants, mais aussi de celle des sénégalais en la matière.

Les curricula ont été structurés selon l'approche par les compétences à partir des analyses de situations de travail (AST). Ils ont été conçus de manière participative et ont impliqué les formateurs encadreurs, les maîtres artisans et les ressources des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle. Ils ont ensuite été validés à l'occasion de rencontres régionales avec les maîtres artisans des deux régions.

Des outils didactiques ont également été conçus pour accompagner le dispositif de formation. Il s'agit entre autres, des différents guides (de l'apprenant, du maître artisan, du formateur encadreur) et des supports didactiques de formation.

A l'issue des quatorze mois de mise à l'essai, les responsables ont procédé à la révision de ces guides et outils à partir des observations notées par les maîtres artisans et les formateurs encadreurs, durant la formation.

Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif d'évaluation de la formation offerte aux apprenants dans le cadre du PAFPNA est institué à un triple niveau :

- d'abord au niveau de l'apprenant qui, à travers son guide d'apprentissage, s'évalue régulièrement en cochant l'élément de compétence qu'il estime avoir maîtrisé, en datant et signant cette appréciation ;
- ensuite au niveau du maître artisan qui, dans le guide de chaque apprenant atteste de la maîtrise de chaque élément de compétence par chaque apprenant en apposant dans le guide sa signature et la date ;
- enfin au niveau du formateur encadreur qui, lors de ses

visites hebdomadaires, a le mandat de confirmer la validation de la compétence déclarée maîtrisée par le maître artisan à partir de l'observation de l'apprenant en situation normale ou provoquée de travail ;

Il est indéniable que ce système d'évaluation est d'essence formative. C'est pourquoi le PAFPNA vient d'engager en rapport avec les différents acteurs et partenaires locaux, une réflexion sur la certification la plus appropriée pour sanctionner la formation reçue à travers un modèle de certificat attestant de la maîtrise des compétences de base ciblées dans les guides d'apprentissage. Les modalités de cette certification sont encore en discussion, car devant intégrer les propositions de passerelles pour tous ces jeunes qui ont pour plan de carrière l'amélioration de leur qualification professionnelle à travers l'obtention de diplômes d'état (BEP, CAP, BTS...).

Les chances de pérennisation du projet

En décembre 2005, le projet avait formé 150 apprentis. Il prévoit d'en former 250 autres pour août 2006 dont 74 % de filles. Douze superviseurs ont été recrutés et formés à l'approche PAFPNA, dont quatre femmes. De même, 84 maîtres artisans ont été recrutés et formés à l'approche PAFPNA, dont 38 femmes et 56 ateliers d'artisans ont été impliqués.

Malgré le côté positif de ces résultats, se pose la question de la pérennisation du projet. Celle-ci est d'abord liée à la décision de la coopération canadienne qui cofinance avec la fondation Paul Guérin Lajoie l'expérimentation en cours. Bien que l'enquête n'ait pas permis d'obtenir le budget précis de l'expérimentation, il semble que celui-ci dépasse le milliard de FCFA (soit environ 1,52 millions d'euros). Les familles participent indirectement au financement en prenant en charge les coûts d'opportunité. Aucun des deux Fonds de financement (ONFP et FONDEF) n'y est partie prenante. Le ministère de l'ETFP a mis à disposition du projet deux assistants techniques au titre de suivi de l'expérimentation.

La pérennisation du dispositif est également liée à sa capacité à faire vivre les comités locaux de gestion et, plus concrètement encore, à entretenir la dynamique de formation des maîtres artisans et des formateurs encadreurs. Elle

dépend ensuite de la transférabilité de l'expérience à d'autres secteurs, acteurs et apprentis : plusieurs interlocuteurs rencontrés ont souligné la brièveté de la formation (14 mois contre 3 années dans d'autres expérimentations) et la difficulté qu'il y avait à la reproduire telle quelle sauf à disposer des mêmes moyens financiers que le PAFPNA. Elle est subordonnée, enfin, à son inscription dans l'expérimentation nationale d'apprentissage et notamment dans un système de qualification et de certification reconnu.

4.1.3. Le projet PROMECABILE

PROMECABILE est l'organisation des professionnels de la métallurgie, de la mécanique générale et de l'automobile. Elle est présente dans six régions du Sénégal (Dakar, Thiès, Saint Louis, Kaolack, Fatick et Louga) et regroupe 17 042 chefs d'entreprises qui emploient et forment 78 600 compagnons et apprentis. La région de Dakar regroupe à elle seule 72% des effectifs et est divisée en 32 secteurs correspondant aux zones de concentration des garages.

PROMECABILE considère que la formation professionnelle fait partie de ses obligations et que celle-ci joue un rôle clé dans le renforcement de la compétitivité des entreprises, même des micro et petites entreprises. Elle a pour cette raison décidé de s'impliquer fortement dans l'amélioration de l'apprentissage traditionnel, tant au niveau des contenus que des modalités de formation et de perfectionnement des apprentis et des maîtres d'apprentissage. Elle l'a fait avec l'aide de différents partenaires financiers dont le BIT (2000), la coopération française (2003/2004 et 2006), l'ONUDI³⁹ et la GTZ (au travers du projet INWENT en cours). Elle a comme partenaire technique et appui méthodologique l'ONG Concept qui est née d'un partenariat avec une association française de la région du Nord/Pas de Calais (Sauvegarde du Nord) et qui continue à bénéficier du soutien de cette région tout en ayant des appuis de la part du BIT et de la coopération française. C'est l'ONG Concept qui a structuré, avec le président et les responsables de PROMECABILE, le système actuel d'apprentissage mis en œuvre. L'enquête terrain a permis de rencontrer une dizaine de maîtres artisans engagés dans cet apprentissage ainsi que 70 apprentis en cours de formation.

Le dispositif d'apprentissage⁴⁰

Il est inspiré de l'expérience des « ateliers d'apprentissage

amélioré (3A) » mis au point au Sénégal par l'ONG Concept avec l'appui du BIT.

Le système s'articule autour du couplage atelier de production - centre de formation conventionnelle et repose sur des programmes élaborés et exécutés de concert par les responsables de l'organisation et ceux des centres de formation. Seuls les ateliers pilotes implantés dans les différents secteurs d'activité de l'organisation ont été autorisés, dans une première phase, à réaliser les formations des apprentis. Ils sont sélectionnés selon des critères qui tiennent compte à la fois de l'atelier (situation environnementale, niveau d'équipement, volume de production) et du maître artisan formateur (moralité, niveau technique, aptitudes pédagogiques et relationnelles).

Un contrat d'apprentissage respectant les dispositions réglementaires et légales lie l'artisan, l'apprenti et son parent ou tuteur. L'âge légal minimal de l'apprenti étant de 15 ans, la durée de l'apprentissage est normalement de quatre ans. Cette durée dépend en partie du niveau d'instruction de base de l'apprenti. Celui-ci peut être classé selon le niveau 1 (apprentis n'ayant jamais fréquenté l'école ou ayant un niveau d'initiation ou de cours préparatoire), le niveau 2 (apprentis ayant atteint les niveaux élémentaires 1 et 2) ou le niveau 3 (apprentis ayant les niveaux moyens 1 et 2) et reçoit selon ses besoins des cours d'alphabétisation fonctionnelle et de mise à niveau.

Les apprentis de moins de quinze ans, recrutés sous la condition de ne pas effectuer de travail de production, entrent en pré-apprentissage. Leur formation est axée sur la familiarisation avec le milieu et la remise à niveau en français. Il en est de même pour les jeunes analphabètes qui suivent des cours d'alphabétisation en vue de leur mise à niveau.

Enfin, pour garantir aux apprentis les meilleures conditions d'apprentissage, PROMECABILE a signé un accord avec la Caisse de Sécurité Sociale en vue de leur assurer la couverture médicale.

Le dispositif pédagogique

En application du principe de l'alternance, l'apprenti passe

les deux tiers du temps en formation pratique dans l'atelier sous la supervision d'un maître artisan formateur agréé, et un tiers de son temps en formation théorique dans les centres de formation de l'ETFP. Ce dispositif est complété par des stages en entreprises dans le cadre de conventions signées entre l'Etat et les organisations patronales. PROMECABILE, outre les cours d'alphabétisation et de remise à niveau déjà cités, développe également des formations à l'hygiène/sécurité et des formations à la gestion (dont GERME) ciblées surtout sur la gestion du temps et de l'activité.

Les étapes de l'apprentissage se répartissent sur les quatre années de la manière suivante :

- trois mois de familiarisation avec l'environnement de travail
- trois mois d'instruction d'hygiène sécurité
- six mois d'intégration dans l'atelier et de formation sur l'outillage
- trois années de formation au moyen de la participation à la production.

Le volume horaire est de six heures par jour pour permettre aux apprentis de garder le lien avec la vie sociale. La formation donne lieu à des évaluations périodiques permettant de déceler et de corriger les lacunes des apprentis. Au terme d'une évaluation globale finale, les apprentis reçoivent un certificat reconnu par tous les acteurs impliqués. Parallèlement, l'apprenti qui remplit les conditions de niveau scolaire requis peut être présenté aux diplômes officiels du CAP, du BEP et du BT.

La commission pédagogique de PROMECABILE est composée de professionnels et d'enseignants du technique à la retraite. Elle fonctionne comme un groupe d'ingénierie pour piloter la formation tout au long de ses différentes étapes. La commission veille en particulier à mettre en place un solide dispositif de formation des formateurs, notamment dans les domaines techniques et pédagogiques.

Le dispositif d'insertion

L'organisation professionnelle a prévu trois niveaux ou types d'insertion :

- l'auto-insertion avec un appui matériel de sa coopérative : PROMECABILE les assiste à former un atelier de groupe : ils reçoivent en appui un outillage d'une valeur de 100 000 à 200 000 FCFA (soit l'équivalent de 150 à 300 euros) ;
- l'embauche par le patron : dans ce cas, le jeune apprenti reste dans son atelier et devient compagnon ;
- l'embauche par une entreprise : PROMECABILE a signé

des conventions d'entretien avec plusieurs grandes sociétés. Celles-ci sollicitent fréquemment PROMECABILE pour que l'organisation leur envoie ses meilleurs éléments. Le tableau suivant donne les taux d'insertion de 2001 à 2005 selon les trois modes d'insertion spécifiés. Le résultat montre la pertinence de l'apprentissage mis en œuvre puisque 100 % des formés sont insérés dans l'emploi.

Tableau 10. Tableau d'insertion des formés par mode d'insertion

Années	Auto-insertion en équipe	Embauche par le chef d'entreprise	Secteur privé	TOTAL
2001	62	38	16	116
2002	99	29	20	148
2003	72	41	14	127
2004	103	47	12	162
2005	121	64	13	198
TOTAL	457	219	75	751
Taux	60,85%	29,16%	9,99%	100%

Source : PROMECABILE

Les conditions de pérennisation du dispositif

Le financement du dispositif est essentiellement assuré par la cotisation de ses membres et les recettes tirées de ses prestations de service. Il est également assuré par des appuis internationaux, mais sans commune mesure avec les fonds mis à disposition du PAFPNA. L'ONFP a appuyé très modestement certaines formations d'artisan. Les parents d'apprentis qui sont organisés en association y participent par le moyen des frais d'inscription.

PROMECABILE a l'ambition de créer un fonds de solidarité emploi qui serait alimenté par la cotisation des membres de l'organisation et qui devait permettre de financer un centre de référence et de mettre en place des ateliers d'apprentissage améliorés.

L'ambition des dirigeants est finalement d'arriver à faire labelliser leur modèle d'apprentissage afin de faciliter l'insertion des jeunes qu'ils forment. Néanmoins, dans la

mesure où PROMECABILE est membre de la cellule d'apprentissage et impliqué dans le projet de création du centre sectoriel AFD dans le secteur automobile, il est beaucoup plus opportun que son expérience serve utilement à structurer un type d'apprentissage qui puisse être intégré dans le système de formation en place et servir à qualifier utilement les jeunes du secteur informel.

4.1.4. Quelques autres projets en cours

Il existe d'autres projets d'expérimentation de l'apprentissage qui sont reliés pour la plupart à des appuis financiers et techniques externes.

Un projet d'unité d'apprentissage (UAP) a été mis en place par le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, en partenariat avec la coopération belge et plus précisément avec l'association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'étranger (APEFE). Ces unités d'apprentissage ont pour

objet la formation technique des apprentis et le renforcement de capacités des artisans. Il s'agit de formations courtes d'une durée moyenne de 10 jours, sanctionnées par la remise d'un certificat.

La coopération luxembourgeoise épaula les centres régionaux d'enseignement techniques féminins (CRETF) qui s'adressent aux jeunes filles souvent peu scolarisés et dont les contenus de formation ont peu évolué. Elle intervient notamment au CRETF de Saint Louis où elle aide l'établissement à mettre en place, avec l'Union des femmes transformatrices de fruits et de légumes de la région, une formation professionnelle de type alternée permettant aux jeunes filles de travailler dans le domaine de la transformation des produits alimentaires. Le projet porte également sur la mise en place d'un dispositif de suivi des élèves sortantes pour faciliter leur insertion dans le tissu économique. Elle est également présente à Thiès où elle a posé en 2003 la première pierre du lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle (investissement de 10,5 millions d'euros), lycée qui est en cours

d'achèvement (juin 2006). L'investissement, d'un montant de 12,8 millions d'euros porte sur le bâti, mais portera également sur la révision des contenus de formation selon l'approche par compétences et sur la formation des formateurs de l'enseignement technique afin qu'ils soient aptes à mettre en œuvre une démarche d'apprentissage.

L'ensemble de ces projets constitue la matière première à partir de laquelle la cellule d'apprentissage devra faire son travail en vue de mettre en place un dispositif renouvelé et normalisé de l'apprentissage traditionnel basé tout à la fois sur la valorisation de l'existant et sur son évolution vers une formation de type alterné ou dual. Chacun d'entre eux contribue à sa manière à la construction du futur dispositif. Celui-ci ne pourra néanmoins pas être constitué par la simple somme des expériences accumulées. Il ne sera valide qu'à la condition de mettre en œuvre une ingénierie très structurante de l'apprentissage qui tire le meilleur des dispositifs existants pour l'intégrer dans un système national normalisé adapté aux besoins des différents acteurs informels et validé par eux.

4.2. Un potentiel de formation continue en attente de moyens

Les différentes enquêtes terrain montrent que la réussite de la structuration du système d'apprentissage en économie informelle est indissociablement liée à son corollaire qui est la formation des artisans ou des entrepreneurs de micro et petites entreprises. Dans le cas du Sénégal, cette formation continue est mise en œuvre par différentes organisations et divers promoteurs sans pour autant être partie prenante, comme la formation initiale, d'un plan stratégique et opérationnel national. Les données concernant le secteur artisanal ont été directement recueillies auprès des interlocuteurs rencontrés. Celles concernant le secteur agricole et rurales ont été communiquées par le Groupement de recherches et d'échanges technologiques (GRET) qui a réalisé en 2004 une étude sur les formations des femmes dans le domaine de l'agroalimentaire⁴¹.

4.2.1. Des formations en soutien à la création et au développement des AGR

Elles sont essentiellement ciblées sur les activités des femmes rurales et urbaines, et soulignent le rôle primordial que jouent les femmes sénégalaises dans la lutte contre la pauvreté ainsi que dans le domaine de la transformation de produits alimentaires.

Les formations PROMER des femmes du monde rural ⁴²

Le Projet de Promotion des Micro-Entreprises Rurales ou PROMER, qui a démarré ses activités en 1997, encourage le secteur privé informel à prendre en main ses propres activités productives et commerciales. Il comporte, en ce sens, toute une partie formation qui vise prioritairement les femmes en tant que porteuses des activités économiques en milieu rural. Le projet s'adresse à des groupements qui

représentent une « porte d'entrée » pour mieux cerner les demandes individuelles de formation.

PROMER a réalisé de nombreuses formations techniques dans des domaines très variés correspondant aux activités exercées par les micro-entreprises rurales, dont les activités de transformation alimentaire: transformation de fruits et légumes, d'huile d'arachide, de noix de cajou, des produits halieutiques et du lait. Les formations ont démarré en 1998 pour les régions de Tamba et Kolda et en 2001 pour les régions de Kaolack et Fatick. Les formations agroalimentaires s'adressent essentiellement à des femmes adultes. Les jeunes filles ne sont pas exclues volontairement par le PROMER mais sont moins représentées dans la mesure où elles préfèrent la restauration, la coiffure ou la couture. En plus des formations techniques, le projet a réalisé des « formations transversales », telles que les formations GERME (Gérez mieux votre entreprise), ou encore des formations portant sur l'entrepreneuriat féminin, l'esprit d'entreprise, la législation du commerce et la comptabilité gestion. Enfin, des formations en alphabétisation ont également été proposées, mais ont été réalisées sans liens directs avec les autres formations.

Au total, depuis 1998 pour Tamba, Kolda et 2001 pour Kaolack et Fatick, plus de 4 400 personnes ont participé à des formations dont plus de 1 400 pour les formations techniques (dont 11 % dans le domaine de l'agro-alimentaire), environ 800 pour les formations transversales (dont 68 % en formation à l'esprit d'entreprise) et plus de 2 200 pour l'alphabétisation.

Les formations s'adressent principalement à des groupements féminins, qui sont chargés de sélectionner en leur sein les participantes à la formation. Elles durent en général onze jours. Leurs objectifs sont de permettre aux formées de pouvoir démarrer une activité génératrice de revenus, ou de la renforcer, par exemple avec une formation comprenant des appuis pour la recherche de nouveaux marchés. Le PROMER réalise apparemment un suivi post-formation en étudiant par exemple, au moyen de

l'analyse de la tenue des comptes des micro-entreprises, l'incidence d'un module de gestion sur la comptabilité.

La prise en main par les réseaux de femmes de leurs propres besoins de formation

Le groupement Oumou Mountaga Tall, fondé en 1991, est aujourd'hui un GIE regroupant plus de 1 800 femmes et jeunes filles de Dakar et 15 associations de femmes. Il comporte une commission formation de 7 membres. Celle-ci a en charge l'analyse des besoins de formation et leur transcription en des offres adaptées à la demande des femmes.

Le groupement développe des activités de production dans le domaine de la transformation fruits/légumes, de la teinture, de l'aviculture et du micro-jardin. Il forme ses membres dans des domaines aussi divers que la gestion et la planification d'une activité, le management, l'alphabétisation, la transformation des fruits et des légumes, la teinture, ou encore la gestion d'une entreprise au moyen de la méthode GERME. Certaines des formations ont été payées par l'ONFP, d'autres par la coopération luxembourgeoise.

Au fur et à mesure de la progression de ses activités, le groupement a veillé à former de l'expertise interne. Il possède ainsi, en son sein, un pool de formatrices dans les différents secteurs d'activités génératrices de revenus.

Le groupement a mis en place par ailleurs, au moyen de la cotisation de ses membres, des fonds propres lui permettant de faire du crédit revolving et ainsi de prolonger la formation de ses membres par du soutien à la création ou au développement d'activités génératrices de revenus. En juillet 2005, le groupement avait accordé 1 262 crédits pour un montant de 23,565 millions de FCFA (soit près de 36 000 euros).

Il convient également d'ajouter que la direction de l'Entrepreneuriat féminin a formé, selon la méthode GERME, plus de 100 femmes par régions. L'ONFP a financé en partie ces formations.

4.2.2. Des formations au service de la professionnalisation du secteur informel

L'enquête terrain a permis d'identifier plusieurs actions ciblées sur le renforcement des capacités des acteurs à augmenter leur qualification professionnelle en fonction des exigences du marché. Elle a également montré l'importance grandissante que prennent les formations à la gestion et à l'entrepreneuriat en vue d'aider les travailleurs autonomes et les responsables de micro et petites entreprises à mieux structurer et développer leurs activités.

Une formation au service du développement de l'artisanat féminin

La chambre des métiers de Dakar, en partenariat avec la Chambre des métiers de Coblence, a mis en place un projet de développement de l'artisanat féminin. 900 femmes ont ainsi été formées entre 2000 et 2005 dans le domaine de la teinture, de la savonnerie, de la fabrication de poupées, de la couture et de la transformation de céréales locales.

Le financement du projet a été majoritairement supporté par la chambre des métiers allemande. Pour chaque module, la contribution individuelle s'élevait à 4 000 FCFA (soit 6 euros). Ce montant a néanmoins été ramené à 2 000 FCFA (3 euros) au bout de deux ans en raison de la difficulté de certaines participantes à verser la somme initialement prévue. Au terme de la formation, les participantes ont été encouragées à s'inscrire au registre des métiers. Cette inscription leur permet notamment d'avoir accès aux crédits accordés par la BAOD (Banque ouest africaine de développement) aux artisans.

La formation à la normalisation des électriciens de Dakar

Un regroupement de 300 électriciens de Dakar (soit la totalité des électriciens inscrits au registre des métiers) a demandé à pouvoir bénéficier d'une formation leur permettant de se mettre à niveau sur les normes de la profession. Ce renforcement des capacités a été rendu nécessaire suite à la promulgation de la loi dispensant la société sénégalaise d'électricité (SENELEC) de réaliser les installations chez les particuliers. Il en résulte un

élargissement du marché des artisans électriciens, mais également l'obligation pour eux de prendre la relève de la SENELEC en respectant les normes d'installation en vigueur.

La formation sollicitée comprenait six modules de formation, leur permettant d'être formés sur 19 points de conformité. La requête a été soumise au FONDEF avec l'appui de la Chambre des métiers. Celui-ci a accepté, après avoir synthétisé la formation en deux modules, de supporter le coût de la formation à raison de 75 % du montant total (estimé à 16 millions de FCFA soit près de 25 000 euros). Les 25 % restant étaient à la charge des artisans. En raison de l'importance de la quote part, du manque de ressources des bénéficiaires comme de la Chambre des métiers, une demande de financement a été introduite auprès de l'ONFP. Un accord de principe a été obtenu. Le dossier de requête est en attente de validation finale.

La formation des femmes à la gestion d'entreprise (GERME)⁴³

La direction de l'Entrepreneuriat féminin, dans son ambition de participer à la reconstruction de la Casamance, a élaboré un programme national de renforcement des capacités managériales de la femme à travers le programme de formation GERME. Elle a bénéficié de l'appui de la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale, pour la mise en œuvre de la phase pilote pour la formation et le suivi de 80 femmes de cette région. Les formations se sont déroulées sur une période de dix jours (du 2 au 12 mai 2005), dans quatre salles de formation mises en place à cet effet à Oussouye, Bignona et Ziguinchor (2). La première étape du processus, consistant en une analyse des besoins, a été suivie d'une phase de formation, permettant le renforcement des capacités des femmes dans sept modules (entreprise et famille, marketing, approvisionnement, gestion des stocks, calcul des coûts, comptabilité, et planification financière), et de leur esprit d'entreprise au travers de quatre modules du jeu d'entreprise. Les bénéficiaires ont élaboré pour chaque module de formation un plan d'action, chacun d'entre eux étant évalué au cours de la phase de suivi du processus. Cette dernière étape a pris la forme de deux suivis,

respectivement deux mois et six mois après la formation. Un troisième suivi était prévu environ dix mois après la formation.

La phase de suivi a donné lieu à des actions de renforcement selon les besoins du bénéficiaire, jaugés au travers d'une évaluation et de l'élaboration de la carte de performance de l'entreprise. L'entrepreneur a ainsi pu bénéficier d'un appui adapté, pouvant prendre la forme d'un séminaire de renforcement des capacités de deux jours, de la formation de groupes d'amélioration des entreprises ou encore d'un encadrement individuel.

L'analyse des résultats de la carte de performance de trente femmes a permis de constater, au niveau économique, une augmentation de la taille réelle de l'entreprise (le nombre de travailleur a augmenté chez vingt femmes), un chiffre d'affaires qui a doublé après six mois pour chacune des UPI enquêtées, ou encore la diversification des activités, voire la migration vers des créneaux plus porteurs. Par ailleurs, le journal de caisse est tenu dans toutes les entreprises, et plus de 90 % des femmes versent un salaire aux travailleurs de leur UPI contre 10 % d'entre elles au début de la formation. La plus grande crédibilité dont ont bénéficié ces femmes a par ailleurs facilité leur accès à un financement.

Un dernier suivi était prévu pour le mois de février ou mars 2006. Les grands constats tirés des deux premiers suivis ont été l'importance d'accompagner la formation d'une offre de services financiers, la meilleure performance des entrepreneurs constitués en réseau, mais aussi la préoccupation des femmes d'avoir accès à d'autres formations et services, leur permettant notamment d'augmenter la qualité de leurs produits, ou de s'informer sur les réalités du marché (notamment au travers de l'utilisation d'Internet). Il a également été établi que l'approche d'une intervention basée sur des actions post-formation était sept fois plus efficace que l'approche en termes de séminaire ponctuel.

Quelques autres formations en bref

L'ONG Concept est très impliquée dans le renforcement des capacités des artisans, notamment dans le domaine

des capacités organisationnelles, de gestion, de marketing ou encore de qualité, avec pour objectif d'aider les UPI à avoir une visibilité de leur activité. La prise en compte des artisans et de leurs organisations est une des bases essentielles du travail de l'ONG. Concept a ainsi aidé, entre autres, l'organisation professionnelle PROMECABILE à former ses artisans et le regroupement de femmes Oumou Mountaga Tall à mieux définir la demande de formation des femmes. L'ONG a pour atout essentiel d'être proche des réalités des organisations professionnelles.

L'Union nationale de la Chambre des métiers aide à la mise en place des programmes de formation pour les artisans, notamment en secteur rural où des métiers porteurs de croissance ont été identifiés. Deux formateurs ont ainsi été formés par métier porteur (17 ont été sélectionnés en tout), chacun d'entre eux ayant par la suite formé 40 artisans. Par ailleurs, 1 200 artisans ont été formés en gestion dans le cadre d'une initiative pour la promotion de l'auto-emploi.

La Chambre des métiers de Dakar impulse également des formations visant au renforcement des capacités des artisans. Une contribution minimale des artisans est demandée. On peut ainsi citer, à titre d'exemple, la formation de vingt menuisiers, qui s'est tenue du 12 au 16 juillet 2005. Un budget total de 675 000 FCFA, comprenant les honoraires du formateur ainsi que la matière d'œuvre était prévu, avec une contribution des menuisiers à la formation s'élevant à 2 000 FCFA/personne.

La coopération allemande organise en lien avec l'organisation INWENT une formation continue des artisans en vue de les rendre aptes à mettre en œuvre une ingénierie d'apprentissage de type dual. Elle a ainsi permis à plusieurs artisans de séjourner en Allemagne en vue d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir maîtres artisans. La question posée est celle du transfert de l'expérience acquise vers le système d'apprentissage sénégalais.

On peut enfin souligner que la Banque ouest africaine de développement a une ligne de crédit spécifiquement destinée aux artisans comprenant le crédit, l'appui institutionnel ainsi qu'une formation en gestion.

169 artisans (4 sessions de 40 artisans) ont ainsi pu bénéficier de cette formation entre 2003 et 2004, le coût d'un module de formation allant de 500 000 à 600 000 FCFA.

Les différentes actions de formation recensées, que ce soit dans le domaine de la création d'activités génératrices de revenus ou du développement des micro et petites entreprises, mettent en valeur l'existence, au Sénégal, d'une expertise capable de structurer la demande de formation du secteur informel et de la

transcrire en offre de formation adaptée et efficace. Néanmoins, elles mettent également en évidence que l'offre ainsi constituée n'a pas la possibilité de se déployer en rapport avec les besoins du secteur pour la raison qu'il manque les moyens financiers capables de la démultiplier (voir la présentation à suivre des moyens de l'ONFP et du FONDEF) et une stratégie concertée entre la multiplicité des organisations professionnelles existantes pour inciter l'ensemble des acteurs à élever le niveau de qualité de leur production et services et à se qualifier en conséquence.

4.3. Les contours et limites des appuis organisationnels et financiers

Le Sénégal présente la particularité, par rapport à d'autres pays, d'avoir des organisations professionnelles nombreuses, sectorielles et locales, mais peu rassemblées. Des dynamiques sont à l'œuvre pour essayer de les rassembler au niveau national, mais ces tentatives de rassemblement ont peu de chances d'arriver à créer des synergies très positives en raison de leur multiplicité. Cette situation limite le rôle effectif que pourrait jouer ces organisations dans la mise en place d'un dispositif de formation structuré, adapté à la réalité du secteur informel d'autant plus que les moyens financiers mis à disposition du secteur sont relativement modestes.

4.3.1. Le rôle réel mais limité des chambres des métiers

Les chambres de métiers ont été créées en 1977 et véritablement mises en œuvre en 1981. Il existe une chambre des métiers dans chaque région ainsi qu'une union des chambres au niveau national (UNCM). Les chambres ont accompagné la plupart des actions entreprises dans le domaine de la formation :

- travail avec le BIT en vue de réduire la durée de l'apprentissage et de redéfinir les modalités de formation pour chaque filière selon des niveaux équivalents à durée de scolarité de départ.
- aide à la structuration de la formation dans différents secteurs (chargeurs, artisanat rural...).
- participation à la conception de plusieurs projets (EQJA, PAFPNA).

- accompagnement de l'expérience de formation de l'apprentissage dual dans les centres de Dakar (Sodida) et de Thiès.

La chambre des métiers de Dakar a aidé à monter la formation à l'entrepreneuriat féminin ainsi que celle des électriciens à la normalisation des installations électriques. Elle est également intervenue pour aider à monter des formations techniques dans les domaines des systèmes d'injection essence, du froid et de la climatisation, de la menuiserie métallique, du traçage...

Les chambres sont intervenues par ailleurs pour donner un certain nombre de capacités à leurs membres inscrit sur leurs registres : droits à obtenir le numéro d'identification national des entreprises artisanales (NINEA), à commercer à l'extérieur du pays, à profiter des fonds de garantie...Elles ont accompagné les acteurs informels dans le domaine fiscal (contribution générale unique ou CGU) et des assurances sociales (contribution minimales garantissant l'accès aux prestations familiales et aux accidents de travail sans déclaration nominale sur ce dernier point).

Toutes ces actions, plus qu'utiles, n'empêchent pas que les chambres ne rassemblent qu'un minimum d'artisans et d'actifs informels (15 % selon les chiffres les plus optimistes données par différents interlocuteurs) et n'arrivent pas à dynamiser l'ensemble du secteur.

4.3.2. L'absence d'une dynamique concertée des organisations professionnelles existantes

La dynamique d'organisation interprofessionnelle du monde artisanal qui existe au travers des fédérations nationales d'artisans du Bénin, du Mali et du Burkina Faso n'existe pas telle quelle au Sénégal. Selon les informations recueillies et les interlocuteurs rencontrés, la représentativité des acteurs est d'abord sectorielle ou professionnelle (PROMECABILE pour le secteur mécanique et automobile, FENAPH pour le secteur des professionnels de l'habillement, ACS pour la profession de couturiers, AAME pour le secteur du bâtiment, ANBS pour les bijoutiers du Sénégal...)44. Cette représentativité a l'avantage de permettre une approche sectorielle des besoins de qualification et de formation d'un secteur. Elle est cependant insuffisante, selon plusieurs interlocuteurs rencontrés, pour permettre une capitalisation des dynamiques de formation à l'œuvre et surtout une mobilisation de tous autour des réformes à mettre en œuvre, notamment dans le domaine de l'apprentissage. Plusieurs organisations tentent de rassembler les artisans ou les commerçants à un niveau interprofessionnel.

La Fédération nationale des artisans du Sénégal (FENAS)

La FENAS est une organisation faîtière qui a été lancée suite à un forum des artisans à Louga avec l'aide de la coopération autrichienne. Celle-ci souhaitait avoir un interlocuteur dans le cadre de son projet de promotion de l'artisanat (PPA). Elle regroupe environ 15 000 membres dont 60 % de femmes, issus de 10 régions sur 11 du Sénégal : des artisans ruraux et urbains toutes branches confondues au sein de l'artisanat de service, de production et d'art. La FENAS s'inscrit dans un processus d'amélioration de la qualité de l'éducation, de la formation et des échanges entre artisans en vue d'augmenter la qualité de leurs productions et services. Elle a créé une mutuelle qui lui permet de financer ses membres en cas de besoin.

Le réseau national des artisans du Sénégal (RENA)

Le RENA a été constitué en 2003, mais ses organisations composantes existent en moyenne depuis une dizaine d'années. Il regroupe, entre autres, la fédération nationale

des travaux publics et du bâtiment, la fédération nationale du bois, le collectif des femmes de la poterie, le réseau des jeunes artisans... Il a mis en place un parlement des jeunes en situation d'apprentissage dans le but de donner une voix aux jeunes de ce secteur. Le RENA est présent dans sept régions. Il compte environ 10 000 membres. Le réseau se définit comme une organisation faîtière qui veut rassembler les structures existantes mais aussi les nouveaux métiers en développement. Il réfléchit à la mise en place d'un centre de référence dans le domaine de la formation en alternance. Il réfléchit également à la création de passerelles entre une formation en apprentissage renouvelée et le CAP, afin de permettre aux apprentis la poursuite des études dans le dispositif de formation formelle. Le RENA milite pour un rôle plus fédérateur des chambres des métiers et pour un engagement des collectivités territoriales dans l'appui à la formation des artisans comme des apprentis.

L'union nationale des commerçants et des industriels du Sénégal (UNACOIS)

L'UNACOIS est une structure à caractère associatif, créée en 1989. En 2001, elle comptait plus de 100 000 membres. Ce chiffre devrait cependant être beaucoup plus important aujourd'hui, étant donné que d'autres corps de métiers ont rejoint l'union. L'UNACOIS est donc aujourd'hui une organisation professionnelle globale, regroupant principalement des commerçants, mais aussi des pêcheurs, des artisans, des agriculteurs et quelques industriels. Elle est présente dans les 11 régions du Sénégal.

L'UNACOIS s'est rapprochée de l'Institut africain de management (IAM) en vue du développement d'un centre de formation spécifique au secteur informel. La formation qui y serait dispensée serait essentiellement orientée vers l'entrepreneuriat, la gestion et le management. Son contenu serait développé à partir de l'analyse des besoins du terrain. Les cours qui y seraient dispensés n'existent actuellement dans aucun établissement public ou privé. Les formateurs du centre seraient surtout des professionnels de l'entreprise. L'Etat y serait associé en tant qu'observateur et partenaire d'appui. L'union a mis en place par ailleurs une mutuelle de crédit. Celle-ci est une institution financière décentralisée

autonome du point de vue de son statut juridique, pour appuyer ses membres en demande de moyens. Les membres de l'union ont la possibilité de participer à l'abondement de la mutuelle par l'achat d'une part sociale de 5 000 FCFA (environ 8 euros). La demande de crédit est formulée de manière formelle. Les crédits octroyés dépendent de chaque mutuelle régionale qui a sa propre politique de crédit. Certaines délivrent de gros montants (jusqu'à 10 millions de FCFA par exemple soit un peu plus de 15 200 euros), d'autres sont davantage spécialisées dans le micro-crédit.

L'UNACOIS représente le secteur informel au niveau du conseil d'administration du FONDEF et participe au processus d'analyse et de sélection des requêtes de formation des entreprises modernes, mais également des groupements du secteur informel. Elle est également membre du comité paritaire national sur la formation professionnelle. En ce sens, elle est le seul membre institué du secteur informel ayant une fonction représentative formelle.

Il existe par ailleurs au moins une dizaine d'organisations professionnelles dans le secteur informel agricole ou agro-alimentaire : TRANSFULEG ou association des transformateurs de fruits et légumes, FEITLS ou fédération des éleveurs indépendants et transformateurs laitiers du Sénégal, FENAFILS ou fédération nationale des acteurs de la filière lait du Sénégal..., mais la mission n'a pas eu l'occasion de les rencontrer.

4.3.3. Les appuis plus stratégiques qu'opérationnels des ministères publics

Dans le domaine de l'artisanat

les appuis passent à la fois par la direction générale de l'Artisanat et par l'Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat (APDA). Bien qu'impliquée dans le suivi des actions de formation du secteur, la direction a essentiellement comme champ de compétences de veiller à l'accès des artisans au financement de leurs activités, d'encourager la mise en place de villages artisanaux dans les collectivités territoriales, de mettre tout

en œuvre pour moderniser le secteur et de mettre en œuvre les politiques d'innovation et de normalisation afin de faciliter les exportations du secteur. Dans le domaine de la formation professionnelle, son action passe avant tout par la médiation des chambres des métiers.

L'APDA est une structure administrative sous la tutelle du ministère de l'Industrie et de l'Artisanat qui a pour mission publique d'organiser et de développer l'artisanat. Elle a pour cible les artisans dont la grande majorité travaille dans le secteur informel. Elle a réalisé des études sectorielles et a développé un plan d'opérations stratégiques, à l'élaboration duquel l'AFD a participé, qui prend en compte le caractère informel de l'activité des artisans. Ce plan comprend deux programmes d'action qui tous deux proposent de développer les compétences des artisans.

Le premier programme intitulé « Programme de Renforcement des Organisations, des Compétences et de la Communication des Artisans (PROCCA) » a pour objet d'appuyer la dynamique d'auto-organisation, pour créer les conditions de durabilité et de pérennisation par les acteurs eux-mêmes. Il propose pour cela de professionnaliser les compétences techniques, technologiques et de gestion des artisans tout en appuyant le développement des chambres des métiers et les organisations professionnelles et le développement des partenariats au niveau national, régional (Afrique de l'Ouest) et international. Le deuxième programme relatif à « l'appui à l'entrepreneuriat en milieu artisanal » se donne pour objectif de promouvoir une meilleure compétitivité des artisans par un meilleur accès aux moyens de financement, par une politique de promotion et de communication adaptée et par l'amélioration des compétences techniques, technologiques et de gestion des entreprises artisanales. L'APDA réalise par ailleurs des études de faisabilité dans le domaine artisanal dont une étude stratégique de développement de l'artisanat au Sénégal horizon 2018 et une étude sur l'identification des besoins des artisans en matière de formation.

L'APDA s'est dite convaincue que la formation est incontournable pour augmenter la qualité et la compétitivité des produits sénégalais, le manque de qualité de certains

de ces produits étant pleinement apparus lors des salons et foires organisés en 2004. L'agence réfléchit également à la mise en place d'un cadre national de concertation des artisans et se voit elle-même comme maîtresse d'ouvrage de cette opération. Elle a enfin signalé qu'il existait un fonds de garantie artisanal de 751 millions de FCFA (soit près de 1,145 millions d'euros) et que ce fonds facilitait la solution du problème récurrent de l'artisanat de l'accès au crédit.

Dans le domaine de l'agriculture

Le ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique rurale et de la Sécurité alimentaire a créé et chargé le Bureau de la Formation professionnelle agricole (BFPA) de la formulation et de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle agricole, ainsi que de la supervision et de la coordination de l'ensemble des structures de formation professionnelle agricole. C'est dans cet esprit et en conformité avec la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR, 1999) que le Bureau de la Formation professionnelle agricole a commandité début 2004 une expertise qualifiante et structurante ayant pour objet de produire un état des lieux couvrant l'inventaire et la caractérisation des opérateurs de formation et de l'offre de formation (Basse Casamance, et zone du Delta) sur la base d'un diagnostic participatif au niveau local, de faire produire par les intéressés et les bénéficiaires une analyse des attentes en la matière, de faire émerger des propositions pour généraliser et pérenniser un processus permanent d'appui à l'actualisation et à la formalisation de la demande de formation. Les résultats de cette expertise ont été communiqués à un groupe de suivi national qui a souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de régulation et de gestion du dispositif de formation professionnelle agricole, au niveau national et régional, dans l'esprit des lois de décentralisation. Le ministère souhaite par ailleurs, conformément aux « orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015 » (SNFAR), de mettre en œuvre un mécanisme interministériel chargé de l'élaboration, du suivi, de l'évaluation et de la coordination de la politique de formation. Les conseils régionaux, les institutions de formation publiques, associatives et privées, ainsi que les organisations professionnelles sont invités à participer à ce mécanisme.

4.3.4. Les possibilités et limites des appuis financiers disponibles

L'enquête terrain a permis de constater que le secteur informel avait peu d'accès au financement de la formation professionnelle et que les bailleurs de fonds internationaux constituaient souvent la source unique d'appui aux actions les plus significatives et les plus innovantes. Ainsi, le projet PROMECABILE ne bénéficie d'aucun financement sénégalais et le projet PAFPNA a pour seul soutien la mise à disposition de deux fonctionnaires du ministère. L'ONG Concept qui joue un rôle important d'expertise et d'appui technique dans le domaine de la formation des artisans et des apprentis est financée par un Conseil régional français au moyen d'un jumelage entre association française et sénégalaise.

Il existe pourtant deux instruments institués de financement de la formation professionnelle.

L'Office national de la formation professionnelle (ONFP)

L'ONFP est un établissement industriel et commercial placé sous la double tutelle du ministère des Finances et du ministère de l'ETFP, dont la mission a été définie par la loi n° 86-44 du 11 août 1986. L'Office est opérationnel depuis février 1988. Son budget de 2006 est de 255,7 millions de FCFA (soit près de 390 000 euros) dont 85,5 millions de FCFA (soit un peu plus de 130 300 euros, équivalant à 33,5% du budget total) sont réservés dans le programme 2006 au secteur informel (entendu ici au sens de secteur artisanal) et 53,5 millions de FCFA (environ 81 500 euros, soit 20,9% du budget total) sont destinés au secteur primaire. Les sommes allouées à l'économie informelle dépassent donc les 50 % du budget global.

Les responsables rencontrés ont listé parmi les actions financées une formation de 675 apprentis à Dakar pour un montant de 28,775 millions de FCFA (environ 43 800 euros) et la formation de 225 artisans à Saint Louis. Le programme de formation 2006 liste parmi les actions retenues des formations dans les domaines de l'électricité (compagnons), de la menuiserie métallique (apprentis), de la menuiserie bois (compagnons), de la mécanique (maîtres artisans), du bâtiment (maîtres artisans)...

Le financement est accordé selon la procédure de requête suivante : les bénéficiaires potentiels formulent une proposition de programme qu'ils envoient à l'ONFP, celui l'évalue et, en cas de décision positive, fixe les modules à réaliser et les taux horaires à appliquer et identifie les centres de formation susceptibles de réaliser la formation.

L'ONFP est active sur l'ensemble du territoire et dans tous les corps de métiers. Pour la réalisation des formations, elle s'appuie sur les établissements existants, aussi bien publics que privés. Il n'existe pas pour le moment de procédure d'agrément de ces établissements.

Le Fonds de l'enseignement technologique et de la formation professionnelle (FONDEF)

Le Fonds a été créé en juin 2004 pour une durée expérimentale de trois ans dans le but de « valoriser les ressources humaines du pays et de rendre accessible la formation continue dans les entreprises ». Il entre dans le cadre du PDEF (programme décennal de l'éducation et de la formation 2000-2010) et a pour finalité « d'adapter l'offre de formation à la demande du milieu de la production » afin d'entraîner à terme « une évolution profonde du système actuel de formation initiale et continue ». ⁴⁵

Le Fonds est un établissement public doté d'une l'autonomie financière et de la personnalité morale. Il est géré par un conseil d'administration tripartite composé de représentants de l'Etat, des employeurs et des syndicats. Le FONDEF une structure autonome sous la tutelle du ministre de l'ETFP. Le conseil d'administration est assisté d'un comité de sélection et d'agrément qui sélectionne les projets à financer par le fonds et agrée les opérateurs chargés de l'exécution des projets. Ce comité est également tripartite et comporte également un représentant de la coordination des bailleurs de fonds.

Le FONDEF « propose des formations continues aux personnes en poste de travail ayant formulé un besoin exprimé ». Il attribue les financements aux structures qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir un statut juridique clair et être enregistrées au registre de commerce ;
- payer la contribution forfaitaire à la charge des entreprises (CFCE).

Le conseil d'administration a décidé, durant la phase expérimentale, que les financements seraient attribués prioritairement aux salariés des entreprises du secteur moderne et les procédures en place vont vers les entreprises qui ont un plan de formation explicité et vers celles qui, tout en n'ayant pas un tel plan, ont des fonctions de direction et de gestion administrative clairement identifiées. Cet état de la situation est cependant en train d'évoluer, dans la mesure où les unités de production informelle qui s'acquittent de la contribution généralisée unique (CGU) participent de fait au règlement de la CFCE et que la direction du Fonds a mis au point une procédure de requête permettant à des artisans ou micro-entreprises regroupés en fédération ou GIE de demander des financements FONDEF. Le FONDEF a ainsi donné son accord pour le financement de la formation à la normalisation des électriciens soutenue par la chambre des métiers de Dakar. D'autres projets sont en cours d'instruction dans les branches professionnelles du BTP, de l'alimentation, des acteurs portuaires et de l'hôtellerie.

Le FONDEF a un budget pour 2006 d'environ 1,2 milliards de FCFA (soit près de 1,83 millions d'euros). Ce budget est attribué dans sa très grande partie au secteur formel et exclusivement à la formation continue. Néanmoins, au regard des objectifs initiaux du Fonds qui sont de soutenir une évolution profonde de la formation continue comme de la formation initiale et de soutenir les priorités politiques du ministère de tutelle de structurer l'apprentissage traditionnel en vue de le faire muter vers une formation de type dual, il est difficile de concevoir que le FONDEF puisse rester absent des domaines de la formation des jeunes et des adultes du secteur informel. D'autant plus que la revendication qu'il soutient de percevoir directement la CFCE lui attribuerait un budget élevé (la collecte annuelle de la CFCE avoisinant les 8 à 9 milliards de FCFA, soit entre 12,2 millions et 13,7 millions d'euros) et que sa volonté de peser sur l'évolution du système passe par une évolution de ses missions et interventions actuelles.

La description des contours et limites des appuis organisationnels et financiers met en exergue les grandes caractéristiques de la situation sénégalaise. Il existe des plans stratégiques et d'actions pilotes à l'horizon 2010-2015, mais les moyens financiers demeurent en dessous

des objectifs visés. On constate par ailleurs un foisonnement d'interventions et d'acteurs, mais par manque d'un pilotage concerté, interministériel et interprofessionnel, et d'une ingénierie de système clairement structurée, ce foisonnement risque de créer des conflits d'intérêts et de ne pas arriver à créer la synergie nécessaire pour réformer en profondeur le système actuel et répondre, notamment, aux besoins de qualification du secteur informel qui représente 90 % de la force de travail sénégalaise. Ce risque est d'autant plus grand qu'il n'existe

pas de coordination effective entre les bailleurs de fonds, et que les fonds qu'ils rendent disponibles risquent, par manque d'harmonisation, de desservir la cause commune qu'ils sont censés poursuivre.

Les perspectives d'évolution et d'action qui clôturent l'analyse de l'enquête terrain ont pour finalité de déterminer les conditions auxquelles le Sénégal a des chances d'inscrire dans les faits les orientations stratégiques qu'il s'est fixées.

5. Les exigences d'évolution et d'action

La rencontre des différents interlocuteurs sénégalais a été l'occasion de dialoguer et de débattre sur les voies et moyens qui permettraient au Sénégal de mettre en œuvre des actions et dispositifs de formation professionnelle qui dynamiseraient au maximum le secteur informel et surtout lui permettrait, à travers une professionnalisation accrue des apprentis comme des artisans et entrepreneurs des micro et petites entreprises, d'augmenter la qualité des produits et des services, et d'initier de nouvelles activités

génératrices de revenus et de profitabilité. Les informations recueillies au cours de l'enquête, ainsi que les lectures comparatives des différentes données quantitatives et qualitatives collectées tout au long de l'étude permettent de dégager un certain nombre de constats qui dégagent les grandes lignes des actions à mener pour permettre au pays d'atteindre les objectifs opérationnels et stratégiques qu'il s'est fixés de renforcer la créativité et le dynamisme du secteur informel au moyen de la formation professionnelle.

5.1. Former et professionnaliser dans les secteurs porteurs

L'analyse de la situation économique du Sénégal a montré que le pays était en recherche de secteurs porteurs. Elle a souligné l'importance, en ce domaine, du secteur des services, mais aussi celui de l'agriculture au regard de l'importante main-d'œuvre qu'il occupe et nourrit. L'adoption de la stratégie accélérée de croissance a déterminé les secteurs à haut potentiel que sont l'agriculture et l'agro-industrie, les produits de la mer, le tourisme et les industries culturelles, l'artisanat d'art, le textile-confection et, enfin, les TIC-télé-services. L'étude des projets et actions pilotes dans le domaine de la formation professionnelle en économie informelle a mis en exergue par ailleurs le choix prioritaire de certains secteurs d'activité pour y qualifier les jeunes comme les adultes : la mécanique et l'automobile, le bâtiment et les travaux publics, l'agro-alimentaire, les métiers portuaires et l'artisanat en milieu rural. Pour l'ensemble des interlocuteurs rencontrés, il ne fait pas de doute que le Sénégal doit investir, au moyen de la formation professionnelle, dans les métiers stratégiques pour l'économie et le marché du travail. Un tel investissement cependant n'a de sens que s'il répond à certaines conditions bien précises.

Les différents interlocuteurs rencontrés ont également insisté sur la nécessité de former les apprentis comme les artisans en activité aux nouvelles contraintes techniques et de qualité introduites par la normalisation des marchés et des services. Il ne fait pas de doute que l'exigence d'une professionnalisation accrue existe dans tous les métiers, à commencer par ceux où l'évolution technologique est la plus rapide et où les normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement sont les plus contraignantes. Cette exigence est d'autant plus forte que les constats rapportés dans cette étude ont montré le faible niveau de qualité de certains produits ou services sénégalais.

Le développement d'une formation professionnelle ciblée sur le secteur informel ne pourra pas passer à côté de ces exigences de qualification et de professionnalisation, d'autant plus que l'élévation de la qualité de la formation a un effet immédiat sur la rentabilité des unités de production informelle et sur leur capacité à mieux accéder au marché, ce qui dans toutes les enquêtes statistiques réalisées, correspond à leur préoccupation prioritaire.

5.2. Renforcer les structures de coordination et de concertation

La description des dynamiques organisationnelles en cours met clairement en évidence un modèle d'organisation des actifs structuré autour des dynamiques territoriales ou professionnelles et peu ciblé sur des intérêts nationaux communs. En cela, le Sénégal diffère fortement de certains pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont mis en place des fédérations uniques d'artisans regroupant les associations locales ou professionnelles et constituant une représentation forte des demandes et intérêts des artisans et producteurs du secteur informel. Cette situation va de pair avec plusieurs constats.

5.2.1. Susciter une vision commune de la réforme entre tous les acteurs

S'il existe des tentatives de regroupements nationaux des artisans ou des commerçants urbains ou ruraux, les organisations telles que la FENAS, le RENA ou l'UNACOIS coexistent en fonction d'intérêts catégoriels plutôt qu'elles ne se consultent pour établir des positions communes. L'enquête terrain a mis en évidence que chacune de ces organisations avait son projet propre de développement de la formation en secteur informel, ce qui mettait le ministère de l'ETFP dans l'obligation de fonctionner comme lieu de coordination et de synthèse des positions des uns et des autres et rendait d'autant plus difficile la mise en œuvre de la réforme. Si les chambres de commerce jouent, de ce point de vue, un rôle de coordination transversale entre les différents acteurs, leur représentativité du secteur informel est trop faible pour compenser son éclatement et pour unifier ses points de vue. Or l'exemple des autres pays enquêtés montre que seule une vision commune des différents responsables publics et privés de formation professionnelle permet de mettre en œuvre, dans un délai raisonnable, des dispositions et mesures de formation professionnelle qui soient adaptées à la réalité et aux besoins du secteur informel.

5.2.2. Harmoniser l'action des différents bailleurs

L'éclatement des organisations professionnelles va de pair avec un manque de coordination des différents bailleurs de fonds qui interviennent auprès des acteurs du secteur informel. Il apparaît ainsi que les coopérations française, allemande, canadienne, autrichienne, belge et luxembourgeoise interviennent dans le domaine de la restructuration de l'apprentissage traditionnel sans qu'existe une réflexion coordonnée entre ces coopérations et sans qu'elles soient partie prenante de manière active dans la cellule d'apprentissage mise en place au ministère de l'ETFP. La GTZ a fortement exprimé son désir de travailler avec l'AFD dans le cadre du partenariat pour l'apprentissage, mais il paraît tout aussi important qu'il y ait une certaine harmonisation de l'action des différents bailleurs pour éviter que l'on ne se trouve devant un modèle d'apprentissage luxembourgeois à Thiès coexistant avec une expérience d'apprentissage canadienne à Saint Louis, elle-même juxtaposée aux projets d'unité d'apprentissage (UAP) belges.

La cellule d'apprentissage comme la plateforme de dialogue social semblent être des lieux où pourraient être initiées des dynamiques de coordination et de concertation entre les différents acteurs nationaux et internationaux intervenant en secteur informel dans le domaine de la formation professionnelle. Néanmoins, cela supposerait un rôle élargi de la cellule en place ainsi qu'un travail plus structurant sur le modèle d'apprentissage à promouvoir. Cela demanderait également que les employeurs et syndicats qui ont inclus l'UNACOIS en tant que partenaires du secteur informel élargissent la représentativité de celui-ci à d'autres organisations davantage représentatives du monde artisanal.

5.3. Mieux maîtriser la structuration de l'apprentissage traditionnel

Il est apparu clairement au cours de l'enquête que les expériences en cours de structuration de l'apprentissage traditionnel appelaient un certain nombre de remarques partagées autant par ceux qui les mettaient en œuvre que par ceux qui les suivaient au titre de leur responsabilité institutionnelle ou de leur représentativité du monde artisanal.

5.3.1. Désigner une maîtrise d'ouvrage effective

La réussite de la structuration de l'apprentissage traditionnel pose la question de l'existence d'une maîtrise d'ouvrage susceptible de piloter l'ensemble du processus de structuration de l'apprentissage traditionnel. La question se pose à propos des synergies à établir entre les expérimentations en cours ou en projet sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, de l'Education et de l'ETFP. Elle se pose, à l'intérieur de l'ETFP, sur la manière de coordonner les projets ciblés plutôt sur les services ou plutôt sur la production artisanale et industrielle. Il est apparu clairement, en comparant notamment la situation sénégalaise à la situation béninoise, qu'il manquait autant une dynamique interministérielle de travail coordonnée sur le sujet qu'un cadre de concertation public/privé à même de susciter une vision et un plan opérationnel communs du modèle d'apprentissage à mettre en place.

5.3.2. Lier pilotage et structuration méthodologique du futur dispositif

Mener l'apprentissage traditionnel vers un premier niveau de qualification de base et donc de certification suppose non seulement un pilotage efficace de l'ensemble du projet, mais également la mise en place d'une expertise méthodologique capable d'analyser les éléments de dispositifs en place, de les comparer relativement à un idéal-type d'apprentissage à mettre en œuvre et d'en tirer des éléments d'analyse et d'évaluation permettant de suivre et d'améliorer les expériences en cours tout en les intégrant progressivement dans un modèle unifié et consensuel. Un tel travail demande tout autant une maîtrise

des référentiels (métier/emploi, fonction, activités, compétences) sans lesquels il n'est pas possible de définir un contenu d'apprentissage, qu'une capacité à évaluer et à valider l'acquisition des connaissances et compétences en situation professionnelle et à mettre en place une ingénierie pédagogique et didactique menant efficacement les jeunes apprentis vers l'appropriation positive, dans le temps imparti, de leur niveau de professionnalisation et de qualification. Sans un lien interactif entre pilotage et ingénierie des expérimentations en cours, il paraît difficile de construire un dispositif unifié qui aboutira à une certification normalisée et à un déploiement de cette certification à l'ensemble des secteurs de l'économie informelle.

5.3.3. Tout à la fois former et insérer

Il y a consensus entre tous les interlocuteurs rencontrés pour souligner que l'entrée de l'apprentissage traditionnel dans une dynamique de formation par les compétences et en alternance de type dual ne pouvait pas simplement mener les jeunes apprentis à obtenir une certification finale ou, à défaut, un certificat de fin de formation. Il fallait encore qu'elle les aide à s'insérer efficacement dans l'emploi.

Ainsi, comme déjà évoqué, PROMECABILE met en œuvre plusieurs moyens d'insertion. Elle assiste les apprentis à former un atelier de groupe et leur assure pour cela un appui sous forme d'outillage d'une valeur de 100 000 à 200 000 FCFA. Elle a signé des conventions avec plusieurs sociétés du secteur d'activité afin de s'assurer qu'elles embauchent les jeunes en fin de formation. Elle encourage enfin les maîtres artisans à garder certains de leurs formés comme compagnons et ainsi à mieux développer les performances de leur atelier. La chambre des métiers de Dakar a également insisté sur l'importance fondamentale que constituait, aux yeux de ses responsables, l'insertion des jeunes formés. Elle a signalé que les jeunes formés suivant une formation à la création d'entreprise dans le cadre du GERME (Créez votre entreprise ou CREE) peuvent bénéficier d'un prêt de la part d'un organisme de micro-crédit. Ce prêt est variable selon le corps de métier.

Il peut varier entre 2 et 4 millions de FCFA soit environ 3 000 et 6 100 euros (350 000 FCFA pour un électricien équivalant à 530 euros et 1 million de FCFA pour un tapissier soit un peu plus de 1 500 euro). L'échéance de remboursement est mensuelle avec un différé de 3 à 5 mois au moment de la création d'activité.

Dans l'ensemble des pays déjà enquêtés (Maroc, Cameroun et Bénin) la liaison entre formation, apprentissage et mise à disposition de moyens pour s'insérer dans l'emploi existe. Il paraît essentiel que le Sénégal qui en fait l'expérimentation dans le cadre de certaines formations en cours inscrive le lien formation en apprentissage/appui à l'insertion comme une des composantes indispensables du dispositif en cours de montage.

5.3.4. Organiser la pré-professionnalisation des jeunes en attente d'apprentissage

La visite des expérimentations en cours dans le domaine de l'apprentissage a permis de découvrir une population de jeunes de moins de 15 ans à la fois déscolarisée et présente dans les ateliers dans lesquels ils n'ont pas le droit de travailler. PROMECABILE a mis en place, avec

l'aide de l'ONG Concept, tout un système d'alphabétisation/pré-apprentissage pour cette population spécifique. Le groupement organise, d'un côté, une familiarisation des jeunes à la pratique du métier et à la découverte des activités de l'atelier. Il suppose de l'autre une action d'alphabétisation fonctionnelle qui est dispensée selon le niveau scolaire atteint et requiert la participation, deux fois par semaine, à des cours basés sur l'acquisition du français et d'éléments mathématiques. L'alphabétisation se réalise sur un temps de cinq mois et donne lieu à une progression pédagogique clairement établie.

Il a été peu question, au cours de l'enquête et contrairement à d'autres pays, de cette population de jeunes de 12-14 ans déscolarisée, au travail ou dans la rue, et susceptible de perdre ses acquis scolaires en attendant de pouvoir entrer officiellement en apprentissage. L'expérience de PROMECABILE n'est certainement pas unique. Elle pointe cependant un problème qui ne semble pas être traité de manière systémique au niveau de l'ensemble du pays : celui de la prise en charge des enfants qui ne sont ni à l'école fondamentale ni en apprentissage et qu'une prise en charge adaptée pourra préparer à entrer de manière positive dans le futur apprentissage restructuré.

5.4. Valoriser tout autant les artisans que les apprentis

Les expérimentations en cours concernent autant l'apprentissage que la formation des artisans. Néanmoins, il n'existe pas suffisamment de relations interactives entre ces deux réalités, encore moins un plan de valorisation et de reconnaissance des artisans actuellement installés.

5.4.1. Le lien indissociable entre formation des apprentis et des maîtres artisans

Le futur dispositif de l'apprentissage sous forme de formation en alternance ou formation de type dual ne pourra pas se structurer sans la définition d'un niveau de qualifications à atteindre par les maîtres artisans et posera la question la reconnaissance sinon de la certification de ce niveau de qualifications. L'expérience en cours dans le cadre du projet INWENT, qui permet à des artisans

sénégalais de se former dans le cadre du système dual allemand, n'est pas reproductible telle quelle pour la raison qu'elle nécessiterait, à grande échelle, des moyens considérables et qu'il n'est pas question de transposer dans l'état, au Sénégal, un dispositif de formation qui n'atteint son efficacité que dans un contexte socio-économique précis. L'expérimentation PAFPNA, qui bénéficie elle-même de moyens financiers importants de la coopération canadienne, met en évidence que l'apprentissage de type dual ne peut pas se mettre en place sans un engagement très fort du futur maître artisan à vouloir se former lui-même et acquérir préalablement les compétences qu'il devra par la suite aider l'apprenti à acquérir. Le fait que le couple maître d'apprentissage/apprenti soit au cœur du futur dispositif doit faire réfléchir dès aujourd'hui

sur le fait que rien ne réussira sans une réflexion et des moyens spécifiques dédiés à la qualification des deux partenaires du couple et qu'il n'est pas possible de parler de certificat de compétences pour le jeune apprenti sans se poser la question de la reconnaissance des compétences et des responsabilités de celui qui va le former dans son atelier.

5.4.2. L'exigence de validation des compétences acquises en secteur informel

Insérer dans le marché du secteur informel des jeunes à la fois mieux formés et plus qualifiés c'est mettre les aînés face à des concurrents mieux armés et plus au fait des évolutions technologiques et commerciales actuelles. C'est en même temps fragiliser ces aînés dans la mesure où ils sont souvent analphabètes et ont acquis des compétences pratiques fortes

mais sans autre reconnaissance que celle que leur donnent leurs clients habituels. Autrement dit, faire évoluer le système d'apprentissage traditionnel vers un système de type dual peut déséquilibrer la cohésion professionnelle et sociale du marché du travail informel si cette évolution n'est pas accompagnée d'une réflexion et d'une action affirmées sur les moyens de reconnaître et de valoriser la situation et les qualifications de fait des artisans en place. L'expérience du Bénin, qui projette de mettre en place des centres des métiers et des certificats de qualification aux métiers ayant pour objet de certifier les compétences pratiques acquises, est éclairante du type de réflexion que la cellule d'apprentissage devra prendre à son compte pour ne pas laisser en chemin ceux qui sont déjà installés et les transformer en force de résistance face à une réforme dont ils n'ont pas le droit d'être exclus.

5.5. Créer un environnement favorable à la dynamisation du secteur informel

Les actions de formation et de qualification à destination du secteur informel n'auront leur pleine efficacité que si elles s'inscrivent dans une conjonction de situations et de moyens qui apportent au secteur un minimum d'appuis financiers et réglementaires capables de lui donner les moyens d'agir et d'accéder de façon optimale au marché intérieur et extérieur.

5.5.1. Mieux coordonner la stratégie et les moyens financiers

L'analyse de moyens budgétaires publics consacrés à la formation professionnelle montre que celle-ci ne reçoit qu'une part infime du budget de fonctionnement de l'Etat (4,5 % des dépenses de l'éducation) et que le secteur informel qui forme vingt fois plus de jeunes que le dispositif de l'ETFP est essentiellement soutenu par les bailleurs de fonds. Elle permet également de constater que les moyens mis à disposition par l'ONFP (environ 80 millions de FCFA en 2006 soit près de 122 000 euros) ne peuvent que financer des actions symboliques au regard des besoins existants et que les interventions du FONDEF, réservées prioritairement à la formation continue des salariés, commencent seulement à soutenir quelques actions exemplaires telles que la formation d'électriciens à la normalisation des installations internes.

Cette situation est contraire aux orientations stratégiques de la politique nationale qui font de la formation une des grandes priorités du pays. Elle est également dommageable dans la mesure où le manque de financement national des expérimentations en cours fait que celles-ci se développent soit en fonction des possibilités internes d'un secteur professionnel (PROMECABILE) soit en fonction des orientations et appuis des partenaires techniques et financiers externes (Canada, Autriche, Belgique, Luxembourg). L'appui apporté au ministère de l'ETFP par l'AFD dans le cadre de la coopération française est le seul projet qui vise à établir un pilotage central des expérimentations en cours.

La réussite de la réforme ne pourra pas aller sans un ajustement des moyens budgétaires à la hauteur des ambitions de la réforme. Dans la mesure où la formation en apprentissage relève de la formation initiale, l'Etat ne pourra que prendre en compte ses responsabilités dans le domaine⁴⁶. Dans la mesure où, par ailleurs, les entreprises modernes pratiquent habituellement la sous-traitance de leurs activités au secteur informel, il sera difficile pour le FONDEF d'en rester au soutien quasi exclusif au secteur formel, d'autant plus que l'instauration de la CGU fait que les unités de production informelles qui payent cette taxe participent de fait au paiement de la CFCE.

5.5.2 Faciliter l'insertion du secteur dans la réalité économique et sociale du pays

L'enquête statistique 1-2-3 sur le secteur informel dans la ville de Dakar⁴⁷ donne des indications significatives sur le positionnement des unités de production informelles (UPI) par rapport à leur intégration dans le champ économique et social global. Elle met ainsi en évidence que plus de 90% des UPI n'ont ni numéro d'identification nationale (NINEA), ni code de contribuable, ni d'enregistrement au registre du commerce, ni d'affiliation à la caisse de sécurité sociale. Interrogées sur les raisons de cette situation, les UPI revendiquent dans leur grande majorité un impôt unique et un guichet unique et privilégient le paiement de l'impôt synthétique au niveau territorial et surtout local.

L'enquête terrain n'a pas permis de vérifier si la situation de 2005 était très différente de celle de 2001-2002. Elle a cependant mis en évidence que des efforts avaient été faits pour faciliter la mise en règle des acteurs informels et leur accès aux mesures minimales de protection sociale. Selon l'Union nationale des chambres des métiers, l'impôt unique ou CGU avait été mis en place et avait fortement simplifié la mise en règle fiscale des UPI. De même il existait une logique de cotisation sociale minimale pour le secteur qui couvrait les prestations familiales et les accidents de travail

et évitait une déclaration nominale dans ce dernier cas. Des efforts avaient été réalisés, enfin, pour permettre aux artisans et micro-entrepreneurs d'avoir accès, par leur inscription sur le registre des chambres des métiers, de commercer hors des frontières du pays et d'avoir accès au fonds de garantie artisanal.

Ces différentes avancées ne permettent pas encore aux UPI de profiter des facilitations notamment financières et d'accès au marché ni des mesures d'aide et de soutien promises par la « charte des petites et moyennes entreprises » adoptée par le gouvernement en 2003⁴⁸. Néanmoins, il paraît évident que tous les efforts entrepris dans le domaine de la formation initiale et continue pour augmenter le degré de professionnalisation et de qualification des apprentis comme des artisans et entrepreneurs du secteur informel ne seront véritablement efficaces que si les pouvoirs publics créent, en lien avec les organisations représentatives concernées, les conditions d'une réglementation simplifiée de la spécificité du secteur, facilitant tout à la fois sa reconnaissance et le développement de ses potentialités telles que définies dans le plan de développement décennal de l'éducation (PDEF) : « le Sénégal dispose d'un artisanat faisant preuve d'une grande créativité et d'un dynamisme reconnu par tous; c'est une chance que nous partageons avec très peu de pays de la sous-région ».

6. Quelques remarques conclusives

Le Sénégal partage avec les pays de l'Afrique subsaharienne l'existence d'un secteur informel fort, qui occupe environ 90 % des actifs du pays et produit une part de la richesse nationale évaluée par certains à 60 % du PIB. Afin de prendre en compte la réalité de ce secteur, le pays a engagé une réforme du système de formation professionnelle qui devrait lui permettre de faire évoluer en douceur l'apprentissage traditionnel vers une formation de type dual ou en alternance et, surtout, d'en faire le premier niveau de son système de qualification professionnelle.

Face aux enjeux de la réforme, le Sénégal a plusieurs atouts : des expérimentations de formation des apprentis bien construites à la fois théorique et pratique, une multiplicité d'organisations et d'acteurs engagés dans un foisonnement riche d'actions de formation en secteur informel, des appuis d'expertise forts, autant internes qu'externes, susceptibles de contribuer à la conception d'un dispositif de formation en secteur informel adapté à la situation spécifique et aux potentialités de développement des unités de production et entreprises du secteur.

Face aux finalités qu'il s'est données, le pays a également des défis à relever : moderniser l'ensemble de son système de formation, afin de l'inscrire dans une relation positive à l'emploi et aux exigences d'une croissance accélérée ; créer au niveau national les conditions d'une vision commune entre tous les acteurs publics, sociaux et

privés sur les finalités et les modalités de réalisation du futur dispositif de formation des apprentis et artisans ; coordonner et piloter l'ensemble de manière synergique et efficace; susciter un cadre de concertation qui remédie à la dispersion des organisations professionnelles et de l'action des bailleurs internationaux et à l'inscription de leur action dans des champs d'intérêts particuliers et souvent concurrentiels ; enfin, inscrire l'ensemble de l'offre de formation dans une logique de la demande et dans une ingénierie de la formation par les compétences...

Le Sénégal est au début du processus de structuration de son action dans le secteur informel. Il dispose d'orientations stratégiques claires et d'acteurs qui ont commencé avec détermination et conviction à faire évoluer le secteur informel vers plus de qualification et de qualité. Le résultat final dépendra de la capacité des pouvoirs publics à créer une dynamique de coopération interministérielle, à intégrer l'ensemble des organisations professionnelles dans un processus de structuration concerté, à s'appuyer sur le dialogue social en cours de renforcement et, finalement, à mettre suffisamment de moyens financiers et d'expertise au service de la réforme de la formation professionnelle. Cette réforme sera réussie quand elle aura institué un système d'apprentissage et de formation continue qui donnera aux apprentis comme aux artisans et actifs de l'économie informelle un premier niveau de qualification certifié au plan national et reconnu par tous.

Liste des sigles et abréviations

AGR	Activités génératrices de revenus
APC	Approche par les compétences
APDA	Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat
APDA	Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat
BEP	Brevet d'enseignement professionnel
BFPA	Bureau de la Formation professionnelle agricole
BIT	Bureau international du Travail
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
EQJA	Education qualifiante des jeunes et des adultes
EPT	Education pour tous
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FONDEF	Fonds de développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
GTZ	Gesellschaft für technische Zusammenarbeit
IDH	Indicateur de Développement humain
METFP	Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle
ONFP	Office national de la Formation professionnelle
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le Développement industriel
PAFPNA	Projet d'appui à la formation professionnelle des néo-alphabètes
PARCES	Programme d'appui au renforcement de la compétitivité de l'économie sénégalaise
PDEF/EPT	Programme de développement de l'éducation et de la formation / Education pour tous
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
RENA	Réseau national des artisans du Sénégal
SCA	Stratégie de croissance accélérée
SNFAR	Stratégie nationale de formation agricole et rurale
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNACOIS	Union nationale des commerçants et des industries du Sénégal
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture

Bibliographie

- AMPROU, J., T. BOSSUROY, H.DJOUFELKIT, T.LATREILLE, B.LEENHARDT et N.MEISEL, (2006), Rapport de conjoncture et prévisions des pays de la zone Franc, Document de travail de l'Agence française de Développement.
- BANGRE, H., (2003), Le poids du secteur informel sénégalais.
- Banque mondiale, (2005), World development indicators.
- BROUTIN, C., et alii (2004), Etude sur la formation des femmes dans l'agro-alimentaire, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET).
- CLEMENT, S., R.WALTHER, BOUGAULT, H., et E.FILIPAK, (2005), Les mécanismes de financement de la formation professionnelle, Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie, AFD.
- Direction de la Prévision et de la Statistique (2005), Le secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspectives.
- GRET (2004), Education qualifiante des jeunes et des adultes (EQJA), Etudes sur les formations des femmes dans le domaine de l'agroalimentaire.
- LEENHARDT, B. (2005), Le poids de l'informel en UEMOA, premières leçons en termes de comptabilité nationale des enquêtes 1-2-3 de 2001-2003, Rapport AFD.
- Ministère de l'Education (2003), « Programme de développement de l'éducation et de la formation / Education pour tous ».
- Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales (2002), Le document de politique sectorielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.
- Ministère de l'Education (2003), Programme de développement de l'éducation et de la formation (PDEF/EPT).
- Ministère de l'Education (2005),
- Actions pilotes d'éducation qualifiante des jeunes et des adultes (EQJA), Document de projet.
- Ministère des petites et moyennes Entreprises et de la Micro-finance, (2003), Charte des petites et moyennes entreprises du Sénégal.
- PNUD, (2005), Rapport sur le développement humain dans le monde, Economica, Paris.
- République du Sénégal (Janvier 2005), « Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation ».
- STATECO, (2005), Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition, N°99.

Notes

1. STATECO, (2005), Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition, N°99
2. AMPROU, J., T. BOSSUROY, H.DJOUFELKIT, T.LATREILLE, B.LEENHARDT et N.MEISEL, (2006), Rapport de conjoncture et prévisions des pays de la zone Franc, Document de travail de l'Agence française de Développement.
3. Op.cit.
4. Selon les données disponibles les plus récentes entre 1990 et 2003, Rapport mondial sur le développement humain 2005, PNUD.
5. Indicateur de développement humain : indice synthétique du PNUD prenant en compte l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation des adultes et le nombre d'années d'études, ainsi que le PIB par habitant.
6. PNUD (2005), Rapport mondial sur le développement humain.
7. Taux brut de scolarisation (déf. UNESCO) : Rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, et la population du groupe d'âge officiel correspondant à ce niveau d'enseignement, exprimé en pourcentage.
8. Taux net de scolarisation (déf. UNESCO) : Rapport entre le nombre d'enfants scolarisés du groupe d'âge correspondant officiellement à un niveau d'enseignement donné et la population totale de ce groupe d'âge, exprimé en pourcentage.
9. Selon la Banque mondiale, en 1999-2000, l'Afrique du Sud et le Nigéria exclus.
10. Délégation de la Commission européenne au Sénégal, Guide du Sénégal, Situation politique, économique et sociale : <http://www.delsen.cec.eu.int/fr/guidesenegal/speetsociale.htm>
11. Bureau international du Travail
12. Taux de chômage au sens large 1 : rapport du nombre de chômeurs à la population active (occupée et non occupée), où l'on retient une définition plus large du chômage, en ajoutant aux chômeurs BIT l'ensemble des inactifs qui, bien que n'ayant pas cherché d'emploi au cours du mois de référence, restent malgré tout disponibles si on leur en proposait un (calcul spécifique à l'UEMOA).
13. Taux de chômage au sens large 2 : élargissant encore la notion de chômage, on calcule le rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés, à la population active (occupée et non occupée), la population non occupée étant quant à elle élargie aux travailleurs découragés.
14. Taux de sous emploi visible : pourcentage des actifs déclarant travailler involontairement moins de 35 heures.
15. Taux de sous emploi invisible : pourcentage des actifs gagnant moins que le SMIG horaire local (qu'ils travaillent plus ou moins de 35 heures).
16. L'enquête réalisée par AFRISTAT en lien avec l'INSEE et DIAL (STATECO, (2005), Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition, N°99) analyse les données sur le secteur informel de la ville de Dakar .
17. Afrikeco.com, article du 24/07/2003. Ce chiffre est confirmé par le ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales (2002), Le document de politique sectorielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

18. Les données sont issues de la publication STATECO, op.cit. et du document : Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS 2005), Le secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspectives.
19. Enquêtes 1-2-3 UEMOA 2001-2003, Jumbo avril 2005, données tirées du rapport de LEENHARDT, B. (2005), Le poids de l'informel en UEMOA, premières leçons en termes de comptabilité nationale des enquêtes 1-2-3 de 2001-2003, Rapport AFD.
20. Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales (2002), op.cit.
21. Ibid.
22. Ibid.
23. Ministère de l'Education (2003), « Programme de développement de l'éducation et de la formation /Education pour tous ».
24. Ibid.
25. République du Sénégal (Janvier 2005), « Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation »
26. Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation, op. cit.
27. BROUTIN, C., et alii (2004), Etude sur la formation des femmes dans l'agro-alimentaire, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET).
28. Gesellschaft für technische Zusammenarbeit.
29. Op. cit.
30. CLEMENT, S., R.WALTHER, BOUGAULT, H., et E.FILIPIAK, (2005), Les mécanismes de financement de la formation professionnelle, Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie, AFD.
31. Ministère de l'Education (2003), Programme de développement de l'éducation et de la formation / Education pour tous (PDEF/EPT).
32. Op. cit.
33. Plan décennal, op.cit.
34. Ce constat a été fait dès 1999 par le Groupe de travail « Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale, Orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015.
35. La cellule comporte des représentants du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, de la direction de l'Artisanat, de la direction de la Formation professionnelle, de la direction de la Planification et de la Réforme de l'éducation (DPRE), de l'Union nationale des Artisans, des Commerçants et des Industriels du Sénégal (UNACOIS), de l'Union nationale de la Chambre des métiers (UNCM), du projet d'appui à la formation professionnelle des néo-alphabétisés (PAFNA) et entre autre, l'organisation nationale des professionnels de la métallurgie, de la mécanique générale et de l'automobile (PROMECABILE). La coopération française intervient au titre de l'assistance technique et la coopération canadienne est présente à travers le projet PAFNA. Il est question que la coopération allemande (GTZ) rejoigne prochainement la cellule.
36. Ministère de l'Education (2005), Actions pilotes d'éducation qualifiante des jeunes et des adultes (EQJA), Document de projet.
37. 1€=655,957FCFA
38. La présentation du projet est tirée à la fois des notes du compte-rendu de l'enquête et d'un document réalisé par la Fondation Paul Guérin Lajoie pour l'ADEA (Association pour le développement de l'éducation en Afrique).
39. Organisation des Nations unies pour le Développement industriel
40. La description du dispositif provient de l'enquête terrain et d'un document remis par M. M. Packy Thiam, secrétaire général national de PROMECABILE.
41. GRET (2004), Education qualifiante des jeunes et des adultes (EQJA).